auditech
INNOVATIONS

Catalogue
d'Informations Générales

Votre référence EPI Antibruit.

Sommaire Catalogue d'Informations Générales

Information Générale sur nos EPI

Modalité réglementaire de mise sur le marché des EPI antibruit moulés sur mesure

EPI antibruit, le votre !

Evolution physique de l'oreille

Etapes qualités Contrôles de production

Focus sur l'Etui de Rangement EarPro

Le risque auditif

Condition générale et particulière de vente

SAV

Sommaire SAV

La garantie Constructeur

Le contrat satisfaction 100%

L'Assurance perte/vol/détérioration

La gestion du parc d'équipement

Zoom sur le renouvellement des protections

FAQ SAV

Nettoyage des EPI EarPro

Certificat de méthode

Gamme EarClean, hygiène complémentaire

FDS

FDS Lingettes EarClean Towels

FDS Pastilles EarClean Caps

FDS Tube EarClean Gel 5ml

Méthode FastMatrix V2

Comparatif des méthodes de moulage

Guide d'utilisation mallette FastMatrix V2

Fiches d'information et d'avertissement préalable

Mode d'emploi

Mode d'Emploi Gamme Industrie

Mode d'emploi bouchon confort 10

Sonomètres

SL100 SL200 Calibrateur

SL 451

PLV et Affiches de Prévention

Flèche du Bruit

Le Bruit Fait Mal

Autocollant Triangle

AUDITECH Eco Responsable

Protection ? visez juste

LES MODALITES D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE D'EPI ANTIBRUIT MOULES SUR MESURE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Un employeur se doit d'imposer le port de protections antibruit **obligatoirement certifiées CE** à ses salariés, quand le niveau d'exposition est égal ou dépasse 85 dB(A) en Leq8h et/ou 137 dB(C) en Lpc max, conformément à la directive 2003/10/CE.

Tous produits d'appellation contenant :

- ⇨ EPI antibruit,
- ⇨ Protection antibruit
- ⇨ Protection auditive
- ⇨ Antibruit moulé sur mesure
- ⇨ etc..

se doivent de :

- Faire l'objet de la **certification de type** appropriée (EN 352-2 : 2002 pour les EPI antibruit moulés sur mesure ou anatomiques)
- **Porter le sigle CE** sur leur emballage CE
- **Etre accompagné de leur notice CE** dans la langue officielle du pays utilisateur.

CAS DES PROTECTEURS ANTIBRUIT MOULES SUR MESURE OU ANATOMIQUE

Le sigle CE s'obtient par présentation et essai dans un laboratoire de contrôle conformément à la norme EN 352-2 : 2002 suivant la directive Européenne 89/686/CE.

Les essais des EPI antibruit sont de plusieurs natures :
- Essais acoustiques sur leurs capacités d'atténuation et de reproductibilité de celles-ci.
- Essais sur l'innocuité et le contrôle des matériaux utilisés et constituant le contact cutané.

Un seul laboratoire est certifié en France pour délivrer cette certification « CE de type » :

⇨ **le CRITT à Châtellerault**

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

LES PRODUITS DE CONFORT (non éligibles à la certification par le norme)

Il est obligatoire de certifier « CE de type » l'EPI antibruit **avant** sa mise sur le marché.
Sans cette certification, ou avec une non-conformité à cette certification, l'appellation antibruit moulé sur mesure, EPI antibruit, etc. , est usurpée, le nom à donner à de tels produits est : **Bouchons de confort**.

⚠ Dans le cadre de la directive 2003/10/CE, Un employeur ne répond pas à ses obligations en faisant porter des bouchons de confort à ses salariés si les niveaux sonores dépassent le seuil réglementaire Art 3 et Art 6.

UNE CERTIFICATION « GLOBALE »

La certification CE porte sur l'ensemble de l'EPI :

Embout moulé d'oreille, ou embout anatomique + filtre acoustique

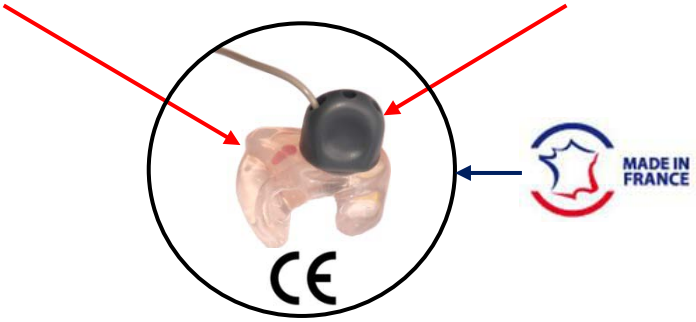

- Il n'est pas autorisé d'utiliser un certificat CE étranger et son rapport d'essai pour appeler CE un bouchon d'oreille réalisé en France et contenant un filtre d'importation.
- L'utilisation d'un filtre acoustique d'importation ayant été certifié CE avec un embout moulé d'oreille fabriqué dans un autre pays européen ne peut être faite, en France, sans repasser par le laboratoire d'essais du CRITT.
- Le nouvel ensemble réalisé par le fabricant français : filtre d'importation + embout moulé d'oreille, pourra prétendre à l'obtention de la conformité, être appelé EPI antibruit et porter le sigle CE, uniquement après examen du CRITT.

La certification est donnée à la société, ou laboratoire, qui produit l'EPI antibruit complet.

LES EPI antibruit moulés D'IMPORTATION

Pour répondre aux obligations de la directive 2003/10/CE, un utilisateur français peut acheter des EPI complets antibruit moulés d'importation d'un pays Européen, **uniquement s'ils sont certifiés CE par le fabricant ou le laboratoire qui les produit en Europe**.
Le client demandera alors le « rapport d'essai » et « l'Attestation d'examen CE de type » de l'EPI dans le pays d'exportation réalisé par l'organisme certificateur du pays considéré.

Laboratoire Acoustique

Bancs d'essais

- Pesée du protecteur
- Ajustabilité du protecteur ou taille
- Rotation de la coquille
- Force exercée par l'arceau et pression de l'oreillette
- Chute
- Flexion arceau
- Immersion dans l'eau
- Performance d'atténuation acoustique
- Perte d'insertion
- Inflammabilité

Référentiels

- NF EN 458 : recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien
- NF EN 352 (1 à 10) : exigences générales, exigences sécurité et essais, sur les PICB de type : serre tête bouchon d'oreille, serre tête, monté sur casques passifs, actifs et avec communication
- NF EN 13819-1 : méthodes d'essais physique
- NF EN 13819-2 : méthodes d'essais acoustiques basées sur des essais subjectifs (NF EN 24869-1) et objectifs (NF EN 24869 -3).

Tests subjectifs

- Perception du seuil d'audition par test sur 16 personnes dans une salle acoustique.
- Permet de déterminer l'atténuation du protecteur sur 8 fréquences et d'en déduire les valeurs d'affaiblissement, haute (H), moyenne (M) et basse (L) fréquences et l'indice global (SNR)

Marquage & Notice

Vérification systématique des marquages du protecteur (normes appliquées, nom commercial, etc.), de la notice d'utilisation et du dossier technique

Démarche qualité

Dans le cadre de sa démarche d'assurance qualité, le CRITT Sport Loisirs est accrédité par le COFRAC sous le n° 1- 1570 conformément à la norme ISO 17025 sur plusieurs programmes d'essais dont le programme 123-4 : Protecteurs individuels contre le bruit .

La labo en images

Evolution Physique de l'oreille

MODIFICATION ANATOMIQUE

⇨ **Naturelle :**

Il est admis en audioprothèse, que la déformation du méat acoustique cartilagineux intervient naturellement dès 35 ans, pour 1 millimètre tous les 10 ans et s'amplifie avec l'âge.
La partie osseuse du conduit ne se modifie pratiquement pas.

Une grande disparité peut être constatée entre les individus, d'où le manque d'étude précise sur ce sujet.

⇨ **Provoquée par le port d'EPI antibruit :**

Il est aussi admis que l'insertion prolongée et répétée de bouchons standards ou anatomiques dans l'oreille, provoque une modification dimensionnelle de celle-ci, proportionnelle à la pression apportée par le dit bouchon.

La **modification sera moins importante avec un adaptateur anatomique** qu'avec un bouchon en mousse, étant donné que la pression provoquée est plus faible.

CONSÉQUENCES SUR LE RENOUVELLEMENT D'EMBOUTS FABRIQUÉS SUR MESURE

La périodicité recommandée pour le renouvellement et, par conséquent pour la re-fabrication, d'un adaptateur anatomique, réalisé suivant de nouvelles empreintes auriculaires d'oreilles, sera donc :

- Dans le **cas d'embout de prothèse** ; tous les **12 à 24 mois à l'âge adulte** (6 mois à 12 mois pour les enfants) en fonction de la pression exercée sur les parois de l'oreille et donc sa déformation, en effet les niveaux d'étanchéités de 80 à 90 dB requis pour un embout de prothèse provoque plus de modification tridimensionnelle de l'oreille car la longueur et la pression exercé seront gage de la bonne étanchéité nécessaire.

- Dans le **cas d'embout antibruit** ; tous **les 4 à 5 ans**, les niveaux d'atténuations demandés de 30 à 32 dB(A) autorise une longueur et une pression moindre, la déformation sera proportionnellement moins importante.
  - ⇨ Pour être bien protégé, je fais renouveler mes protections antibruit sur mesure tous les 4 ans.

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

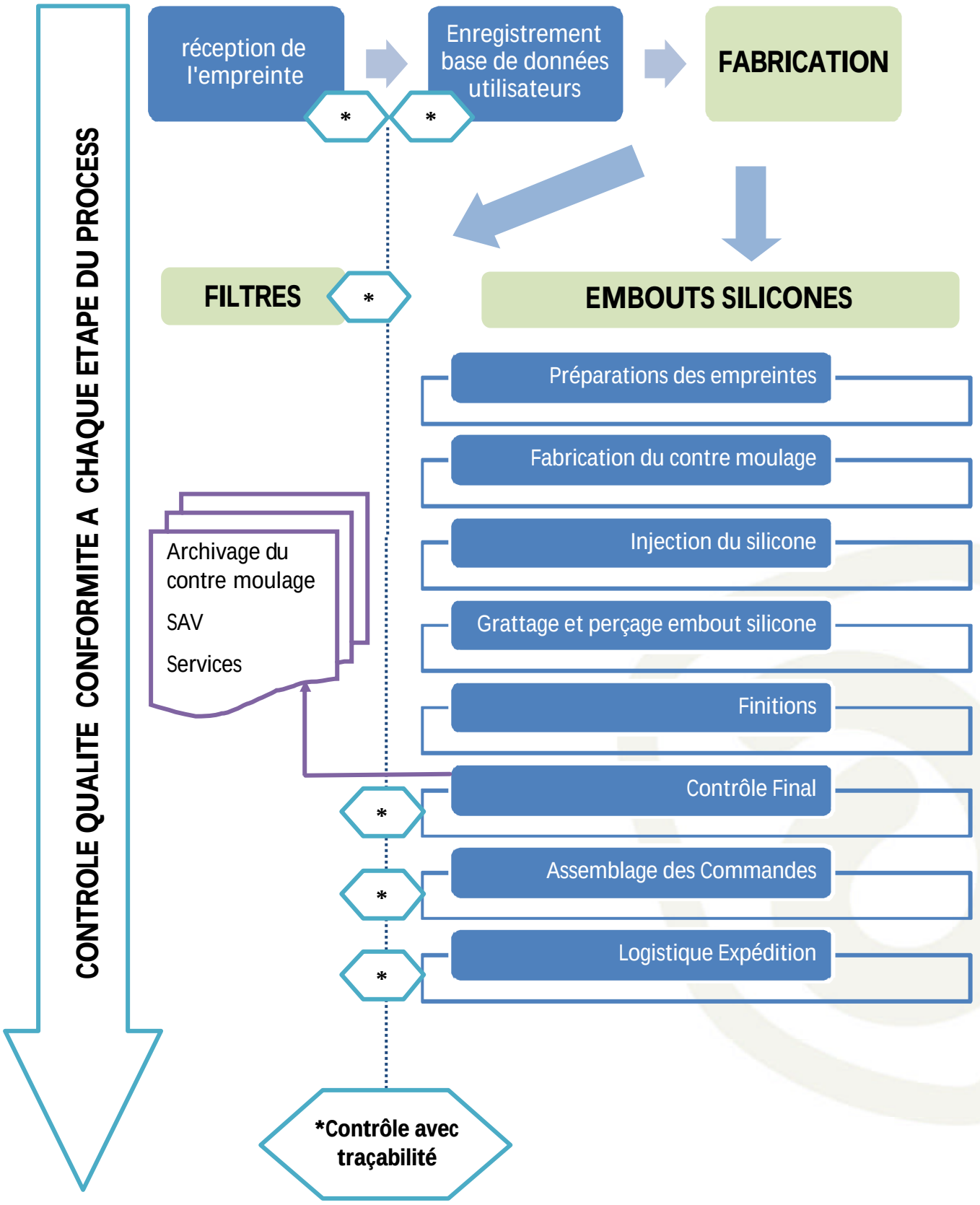

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

Boîte de rangement pour protections auditives EarPro

Vos adaptateurs moulés sur mesure sont livrés avec une boîte de rangement spécialement étudiée pour vos protections en cas d'inutilisation.

MARQUAGE CE REGLEMENTAIRE

ADAPTES AU VOLUME DE VOS EPI

ANTI-CHOC

ANTI-POUSSIERE

LAVABLE

DISPONIBLE EN JAUNE (industrie) OU EN BLEU (Agroalimentaire)

ULTRA LEGERE (28 g)

EMPLACEMENT MARQUAGE NOMINATIF (en option)

RESPIRANTE

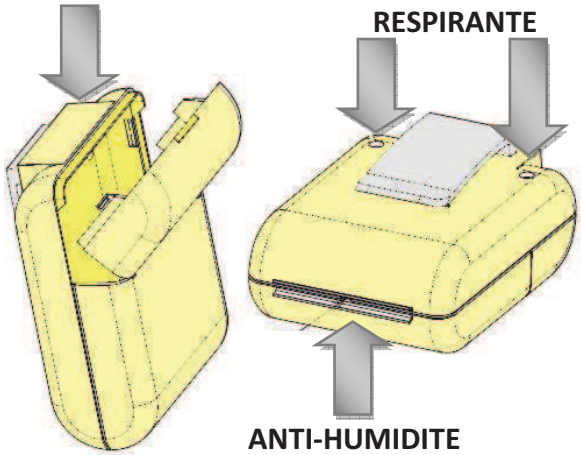

ANTI-HUMIDITE

ATTACHE CEINTURE AMOVIBLE

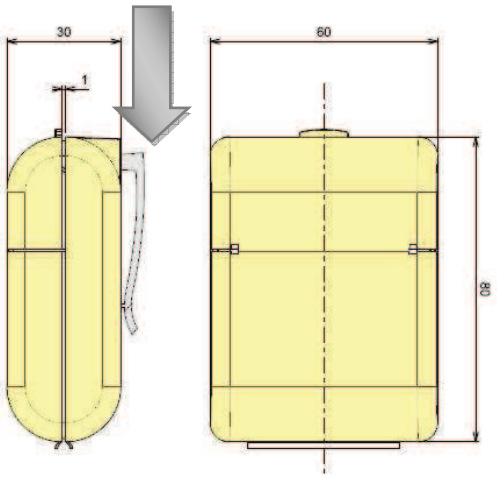

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A V1.1 07-2013
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr

Votre EPI ANTIBRUIT moulé sur-mesure, pour vous !

Vous retrouverez sur l'image suivante l'exemple type de votre EPI, il peut être légèrement différent suivant les versions choisies.

A la livraison des EPI antibruit AUDITECH et pour votre sécurité, vous devez lire le mode d'emploi de vos EPI.

'' Il faut s'habituer à cette protection auditive en deux temps ''

Habituation anatomique : de 3 à 5 jours pour ne plus sentir les embouts en silicone souple

Habituation acoustique : de 10 à 15 jours pour s'habituer à entendre au travers de vos EPI avec les déformations ou les perceptions différentes des sons.

Pour mettre en place votre protection antibruit

Mettre l'adaptateur silicone dans l'entrée du conduit auditif

Faire ¼ de tour vers l'arrière, puis ¼ de tour vers l'avant pour mettre le crochet dans son logement afin de verrouiller la position de votre antibruit.

Pour entretenir votre EPI AUDITECH, vous devez déclipser le filtre acoustique (1) et nettoyer l'embout silicone avec de l'eau et du savon doux non gras et non abrasif (2). Bien rincer (3).

auditech INNOVATIONS

FICHE D'EVALUATION TYPE EPI ANTIBRUIT EarPro

Société : _____ **N° EarTag** : _____ **Nom de l'utilisateur** : _____

Date de livraison des EPI : ___ /___ /20____ **Date de rédaction de l'évaluation** : ___ /___ /20____ **Durée de l'évaluation** : ____ Jours (> à 15j)

Modèle	Version		Type de filtre		Spécificité	Option
EarPro	□ Poignée □ Compact □	□ Slim □ Flat □ EarPro Tel	□ 10 □ 15 □ 20	□ 25 □ 30	□ Anti Impulsionnel □ Bleu □ Tracer	□ EarTel DECT Câble □ EarTel GSM Câble □ Kit EarMusic

Evaluation	Très satisfait	Satisfait	Peu Satisfait	Commentaires
Appréciation du Packaging AUDIPACK				
Première utilisation de l'équipement				
Appréciation du Boitier de rangement				
Mise en place dans l'oreille				
Utilisation du tube de gel				
Niveau de Confort de l'EPI				
Niveau de Protection de l'EPI				
Niveau d'écoute de l'EPI				
Facilité de manipulation				
Facilité de nettoyage				
Facilité de rangement				

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

Le risque auditif

Définitions, valeurs

Les sons sont mesurés par leur intensité en Décibel (dB) et leur fréquence en Hertz (Hz).

Le dB

Il existe plusieurs échelles de Décibel. Notre oreille est plus sensible aux moyennes fréquences qu'aux basses et hautes, pour tenir compte de ce comportement physiologique les instruments de mesure sont équipés d'un filtre dit «de pondération A». Pour les mesures de notre audition on utilise les Décibel avec la courbe de pondération A (dB(A)). Pour une oreille normale, le seuil d'audition est de 0 dB(A) à 1000 Hz. Le seuil d'inconfort auditif est environ 90 dB(A) et le seuil de douleur auditive est à 115 dB(A). **Il faut savoir que la puissance du bruit double tous les 3 dB(A).**

Les fréquences Hz

C'est le nombre d'oscillations par seconde de la vibration. La fréquence de 1 Hz correspond à une oscillation par seconde. Plus l'oscillation est rapide plus la fréquence est élevée et inversement si la vibration est lente sa fréquence est basse. Notre oreille ne peut transmettre au cerveau que certaines fréquences, c'est le champ auditif de 20 à 20 000 Hz.

Échelle de bruit

Le tableau ci-contre vous donnera l'équivalence d'une situation de bruit avec le niveau sonore qu'il génère. La notion de bruit au travail inclut la possibilité de conversation entre deux personnes. Deux personnes distantes de 60 cm et conversant dans un bruit ambiant de 80 dB doivent élever le niveau de leur voix d'une façon importante. En effet, la voix doit être 5 à 10 dB plus forte que le bruit pour être compréhensible.

Types de bruit	dBA	Sensation
	0	Seuil
Bruissement de feuille	15	
Chuchotements	30	
Bureau isolé	45	Calme
Conversation normale	60	
Restaurant bruyant	70	Supportable
Ensemble de bureau	75	
Camion	80	Bruyant
Atelier machine	90	
Moteur explosion	95	difficilement supportable
Marteau piqueur	100	
Boîte de nuit	105	
Avertisseur sonore	120	Douleur

Zone normale Zone limite Zone traumatisante

Réglementation

L'exposition au bruit au travail correspond à une dose de bruit admissible par l'oreille sans détérioration. Au travail, c'est la loi qui fixe les limites d'exposition au bruit sur l'étude de données physiques de notre organisme. Le 15 février 2003 la nouvelle **directive 2003/10/CE** concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux bruits remplace la directive 86/188/CEE du 12 mai 1986. Cette directive porte à **80 dB(A)** (à la place de 85 dB(A)) la limite d'exposition. L'employeur est donc tenu de mettre à disposition des **protecteurs individuels contre le bruit (PICB)** à partir de cette nouvelle limite d'exposition. **Cette directive fixe également les prescriptions relatives à la surveillance médicale des salariés**.
Cette directive est mise en application par le décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006, Article R.4431-1 et suivants du Code du Travail, Tableau n° 42 des maladies professionnelles.

3 seuils suivants 2 paramètres :

Valeur	Exposition moyenne (Lex,8h)	Niveau de crête (Lp,c)
Valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action (VAI)	80 dB(A)	135 dB(C)
Valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action (VAS)	85 dB(A)	137 dB(C)
Valeur limite d'exposition (VLE)	87 dB(A)	140 dB(C) (En tenant compte des PICB)

Définition des paramètres physiques :

- Niveau d'exposition quotidienne au bruit (Lex, 8h, en dB(A)) : Moyenne pondérée dans le temps des niveaux d'exposition au bruit pour une journée de travail de huit heures.
- Pression acoustique de crête : Lpc en dB(C) : valeur maximale de la pression acoustique instantanée mesurée avec la pondération fréquentielle C.

Les niveaux très forts sont exprimés en dB(C) et n'ont pas grand-chose à voir avec les dB(A). L'oreille humaine n'ayant pas la même sensibilité sur les sons faibles ou forts, plusieurs pondérations sont utilisées (courbe isosonique). De même que l'oreille humaine ne perçoit pas d'une façon identique les fréquences graves et aigues.
Nota : Les méthodes de détermination des performances d'un PICB selon la norme NF EN ISO 4869-2.

Temps limite d'exposition

Le danger d'une exposition au bruit dépend de deux facteurs : le niveau sonore et la durée d'exposition. Plus l'intensité et la durée d'exposition sont élevées, plus le risque de lésion de l'audition augmente.

Niveau en dB(A)	Durée journalière d'exposition maximale sans protection
80	8h
83	4h
86	2h
89	1h
92	30 min
95	15 min
98	7 min 30s
101	3 min 45s
104	1 min 52s
107	56.25s
110	28.13s
113	14.06s
116	7.03s
119	3.52s
122	1.76s

Mise en application de la prévention

Exigences en fonction des seuils d'exposition

- Quelque soit le niveau, il faut mettre en place une évaluation des risques et de réduction au minimum du risque. Cela passe par une consultation des agents pour l'évaluation et le choix des protecteurs auditifs individuels (PICB)
- Au dessus de la **VAI**, l'employeur doit mettre à disposition des employés des PICB. Il doit également dispenser une information des employés sur les risques, le résultat des mesures, l'usage des PICB. Les examens audiométriques sont proposés.
- Au dessus de la **VAS**, l'employeur doit mettre en oeuvre un programme de réduction d'exposition au bruit incluant la signalisation et la limitation d'accès aux zones concernées. L'utilisation des PICB est obligatoire. Il faut également pratiquer un examen audiométrique des employés tous les ans.
- La **VLE** est la valeur à ne dépasser en aucun cas ; si elle est atteinte, elle implique des mesures de réduction d'exposition immédiates.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE – OPPOSABILITE

Le fait pour un client de nous passer commande, entraîne l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Sauf acceptation expresse de notre Société, ces conditions prévalent sur toutes clauses contraires, et notamment celles figurant dans les conditions générales d'achat de nos clients.

Le fait que notre Société ne se prévale pas à un moment donné de l'une des quelconques présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 – COMMANDE

Toute commande doit préciser la quantité des produits demandés, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison souhaitée.

Elle ne devient définitive qu'après l'émission par notre société d'un Accusé de Réception de Commande (ARC).

Les délais indiqués dans l'ARC sont indicatifs, et tout dépassement ne peut donner lieu ni à indemnité ni à annulation de la commande.

ARTICLE 3 : TRANSPORT - CONFORMITE

Réception - Transport

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquants de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur ou de notre société si elle a réalisé le transport, dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

Conformité

Dès réception, le client est tenu de vérifier la conformité de la livraison avec la commande.

En cas de non-conformité, il est tenu de le signaler immédiatement, et au plus tard sous huit jours (8) jours à notre Société.

Passé ce délai, aucune réclamation relative à la conformité ne sera admise.

ARTICLE 4 - GARANTIE

Sauf dérogation expresse, nos produits sont garantis contre tout vice de fabrication pendant une durée de :

- Un an, pour les accessoires électroniques,
- Quatre ans pour les produits de protection auditive certifiés CE.

Ce délai court à compter de la date d'émission de nos factures.

Cette garantie est délivrée sans préjudice de la garantie légale des vices cachés, régie par les articles 1641 et suivants du Code Civil.

ARTICLE 5 - PRIX

Tous nos prix sont exprimés en euros. La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation.

ARTICLE 6 - FACTURATION – DELAIS DE PAIEMENT – PENALITES

Facturation

Sauf cas particulier, nos factures sont émises et datées du jour de la sortie du magasin de nos fournitures.

Délais de paiement - Escompte

Sauf disposition contraire toutes nos factures sont payables dans un délai de 30 jours fin de mois.

Ce délai est susceptible d'être réduit, en cas de dégradation avérée de la solvabilité de l'acheteur.

Aucun escompte ne sera dû en cas de paiement anticipé.

Pénalités pour retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Elle pourra également donner lieu à la perception de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, prévue par l'article L441-6 du Code de Commerce.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent sans préjudice pour notre Société de réclamer par voie judiciaire, la réparation de l'intégralité du préjudice subi du fait du retard constaté.

Article 7 - INCIDENTS DE PAIEMENT

En cas d'incident de paiement, et sans préjudices des dispositions de l'article précédent, notre Société se réserve la faculté de suspendre et ou d'annuler toute livraison en cours et/ou à venir.

ARTICLE 8 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises livrées, restent la propriété de la société jusqu'à parfait paiement du prix. Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement du prix de l'échéance par le client, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, est réputée non écrite.

Les risques sont transférés au client dès la livraison.

Le paiement s'entend de l'encaissement effectif du prix. La remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement.

En cas de non-paiement à échéance d'une ou plusieurs factures, notre société se réserve le droit de reprendre la chose livrée et, si bon lui semble, de résoudre le contrat.

Si la marchandise impayée a déjà été revendue par le client, la présente clause de réserve de propriété se transportera sur la créance du prix de cette marchandise.

Article 9 - CONVENTION DE PREUVE

Nos échanges pourront s'effectuer sur tout support : papier, fax, électronique.

En cas de contradiction ou de doute sur l'étendue des engagements souscrits, la valeur probatoire décroissante de ces supports sera la suivante :

- Document électronique revêtu d'une signature telle que prévue par l'article 1316-4, alinéa 2 du Code civil
- LRAR sur support papier, ou électronique
- Support papier, original et signé
- Télécopie, support papier ou support électronique

ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE - TRIBUNAL COMPETENT

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

En cas de litige, seuls les tribunaux de ROUEN, seront compétents, même en cas de pluralité de parties, ou d'appel en garantie.

Fait, à Rouen, le _____

Cachet, qualité, nom et signature :

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

CONDITIONS SPECIALES DISTRIBUTEURS

ARTICLE 1 : ACCEPTATION ET APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUDITECH INNOVATIONS

Les parties conviennent que l'ensemble de leurs relations d'affaires sont régies :

- par les Conditions Générales de Vente (CGV) d'AUDITECH Innovations, dont le distributeur reconnaît avoir reçu un exemplaire et qu'il déclare accepter expressément.
- Par les présentes Conditions Spéciales qui aménagent certaines dispositions des Conditions Générales

ARTICLE 2 : AMENAGEMENT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DES CGV «GARANTIES »

Rôle actif joué par le Distributeur

Les parties s'accordent pour reconnaître que le Distributeur a un rôle actif dans l'élaboration des protections auditives fabriquées par AUDITECH Innovations, rôle qui ne se réduit pas à la simple relation d'achat/vente, telle que l'envisagent les CGV.

Ce rôle actif résulte des différentes opérations réalisées par le Distributeur, nécessaires à la conception et/ou à la fabrication des protections.

Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- Préconisation des produits adaptés aux besoins de l'entreprise. Cette préconisation résulte d'une étude de bruit, réalisée par un organisme habilité,
- Organisation des campagnes de prise d'empreintes
- Prises d'empreintes, réalisées exclusivement en respectant le procédé « Fast Matrix » breveté AUDITECH Innovations.
- Sensibilisation de l'utilisateur au port de l'équipement de protection individuel (EPI),
- Acheminement des empreintes vers AUDITECH Innovations,
- Livraison chez le Client des EPI, et suivi des équipements,
- Proposition de renouvellement de l'équipement adressée au client, avant la fin de la période de garantie.

Ces opérations s'effectuent sur la base d'instructions et d'outils fournis par AUDITECH Innovations sous différentes formes, et notamment de notices techniques, d'actions de formation, et de conseils téléphoniques, que le Distributeur s'oblige à respecter strictement.

En toutes circonstances, le Distributeur a la faculté de solliciter l'assistance d'AUDITECH Innovations pour réaliser une ou plusieurs des opérations ci-dessus, sur la base de modalités financières à convenir.

Responsabilités

En cas d'erreur ou d'omission commise par le Distributeur lors des opérations qu'il assure, il peut en résulter une insatisfaction de l'utilisateur, génératrice de réclamations voire d'actions en responsabilité, au titre des garanties prévue par l'article 4 des CGV.

Il serait excessif qu'AUDITECH Innovations assume seule la responsabilité d'un éventuel dysfonctionnement, si celui-ci résultait d'une erreur imputable aux opérations assumées par le Distributeur.

C'est pourquoi les parties conviennent que :

- Toute réclamation (amiable ou judiciaire) qui trouverait sa source
  - dans le non-respect des instructions fournies par AUDITECH Innovations,
  - et/ ou dans un dysfonctionnement, imputable à des opérations effectuées par le Distributeur,

  sera prise en charge par lui.
- Toute réclamation qui trouverait sa source dans une erreur ou dans un dysfonctionnement imputable à des opérations effectuées par AUDITECH Innovations, sera prise en charge par elle.

Assurance

Chaque partie s'oblige à souscrire une assurance Responsabilité Civile, couvrant la Responsabilité inhérente à ses activités.

ARTICLE 3 : AMENAGEMENT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 DES CGV « FACTURATION »

Compte tenu de l'ancienneté de leurs relations d'affaires et du volume de Chiffre d'Affaires qu'elles génèrent, les parties conviennent d'aménager le délai de paiement des factures, tels que prévu à l'article 6 des CGV de la manière suivante.

Délai de paiement des factures

_____

Fait à Rouen, en deux exemplaires

le _____

Pour le Distributeur (nom, qualité, signature, cachet)

La Gamme EarPro
Services Associés et SAV

SOMMAIRE

1- LES SERVICES AUDITECH INNOVATIONS 2

1 – A / La Garantie Constructeur 2
1 – B/ Le Contrat 100% satisfaction 3
1 – C/ L'assurance Perte / Vol / Deterioration 3
1 – D/ La Gestion du Parc d'equipements 4
1 – E/ Synthese 4

2 – ZOOM SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROTECTIONS 4

3 – LES DEMANDES DE SERVICES APRES VENTES 5

3 – A/ Le service apres vente « filtres » 5
3 – B/ Le service apres vente « embouts moules sur mesure » 5
Retouche de l'embout fabriqué 5
Re-fabrication d'un nouvel embout 5

4 – LES QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES 6

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

1- Les Services AUDITECH Innovations

1 – A / La Garantie Constructeur

A compter de la date d'expédition de votre AudiPack, AUDITECH Innovations vous assure une prestation de garantie constructeur pendant 4 ans. Ainsi, dans un cadre normal d'utilisation des EPI, nous re-fabriquons ou échangeons les pièces défectueuses.
En cas de re-fabrication sous garantie, à compter de la date de la demande émise par le distributeur, AUDITECH Innovations expédie l(es) embout(s) sous 10 jours. Si pour une raison quelconque les moulages d'oreilles ne sont pas en notre possession, le distributeur réalisera de nouvelles empreintes.

L'évolution physique de l'oreille (environ 1mm tous les 10 ans) provoque une perte d'étanchéité des embouts moulés sur mesure et par conséquent une diminution de la qualité de la protection. La durée de vie maximale de votre protection est donc estimée à 5 ans.

Par conséquent, au bout de 4 ans, au terme de la garantie constructeur, si une re-fabrication est nécessaire, une nouvelle prise d'empreintes sera effectuée par le distributeur. La Fabrication de nouveaux embouts sur mesure et l'achat d'un nouvel AudiPack, vous permettra de bénéficier à nouveau de la garantie constructeur pendant 4 ans. (L'achat de pièces détachées ou d'embouts silicone seuls n'ouvrent pas de droit à cette garantie. Les filtres EarPro doivent être changés dans les mêmes périodes)

1 – B/ Le Contrat 100% satisfaction

Notre objectif est de s'assurer que 100% des utilisateurs de la gamme EarPro sont 100% satisfaits, que ce soit en termes d'adaptation comme de confort par exemple. Le cas échéant, c'est dans les 1ères semaines qu'il faut intervenir : il faut prendre les bonnes habitudes de port des EPI Antibruit dès le début.
Le contrat 100% satisfaction vous permet pendant une période de 3 mois, à compter de la date d'expédition, de bénéficier de retouches, modifications ou échanges de filtres dans un délai de 48 à 72 heures. En cas de re-fabrication de nouveaux embouts, une nouvelle prise d'empreintes sera réalisée par le distributeur. 7 jours après la réception de ces nouvelles empreintes AUDITECH Innovations vous expédiera vos nouveaux embouts.
Passée cette période de 3 mois, tous les utilisateurs doivent être satisfaits du confort de leur protection. Si toutes fois une demande de SAV intervient, c'est la garantie Constructeur ou l'assurance Perte Vol Détérioration qui prendront le relais. Si la demande de SAV n'entre pas dans le cadre de ces prestations le distributeur établira le devis correspondant.

Contrôle Qualité à chaque étape de la fabrication, dès la réception des empreintes jusqu'à la livraison

1 – C/ L'assurance Perte / Vol / Détérioration

A l'achat d'AudiPacks, AUDITECH Innovations inclut une assurance Perte Vol Détérioration qui porte sur les embouts silicone ainsi que les filtres.
Dans le cadre de cette assurance, AUDITECH Innovations vous assure une mise en production en priorité. Vos nouveaux embouts vous seront donc expédiés dans un délai de 7 jours à compter de la demande du distributeur.
L'assurance PVD intervient dans la limite de 5% du nombre de paires en cours de Garantie Constructeur. Au-delà, un devis de re-fabrication sera proposé par le distributeur.
Exemple :

Achat de 60 AudiPacks

60 EarPro X 5% = 3 paires ou 6 bouchons

Pendant 4 ans :

assurance PVD sur 3 paires d'EarPro ou 6 bouchons

1 – D/ La Gestion du Parc d'équipements

A l'achat d'AudiPacks, AUDITECH Innovations vous fait bénéficier de prestations complémentaires et gère votre parc d'équipements :

⇨ Stockage des moulages d'empreintes pendant 4 ans :

En externalisant le stockage des moulages d'empreintes au sein des locaux d'AUDITECH Innovations, toute re-fabrication est simplifiée.

⇨ Historique individuel des équipements :

Nous gérons pour vous :

- La liste des personnes équipées et leurs équipements
- Le détail par personne des retouches, re-fabrications
- Par entreprise et par distributeur

⇨ Information des renouvellements à prévoir.

Nous gérons les fins de garantie et informons le distributeur des renouvellements à prévoir.

1 – E/ Synthèse

	Garantie Constructeur	Contrat 100% satisfaction	Assurance PVD
Durée	4 ans	3 mois à compter de la date d'expédition	4 ans dans la limite des 5%
Filtres	Filtre cassé (pied dissocié du corps), filtre fendu,…	Echange (référence à tarification identique)	Re-fabrication
Embouts	Embout déchiré ou coupé, défaut de vernis,…	Retouche Re-fabrication	Re-fabrication (possible à l'unité)
Cordons	Cordon cassé ou altéré (échange gratuit)		

2 – Zoom sur le renouvellement des protections

Afin de conserver une efficacité et un confort optimum de vos protections antibruit, nous préconisons un renouvellement tous les 4 ans :

En procédant à une nouvelle prise d'empreintes vous bénéficierez à nouveau d'un confort et d'une protection maximale (évolution physique de l'oreille)

A l'achat d'un nouvel AudiPack tous les services associés sont inclus.

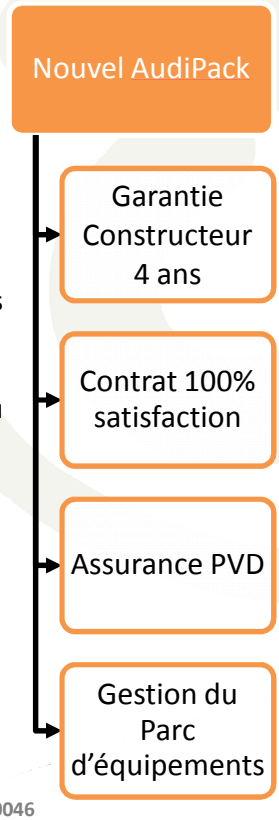

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

3 – Les demandes de Services Après Ventes

3 – A/ Le service après vente « filtres »

Vous avez la possibilité de changer de modèle de filtres ou d'atténuation. Cet échange est possible uniquement si la tarification du nouveau filtre est identique à celle du modèle initial.
Par exemple :

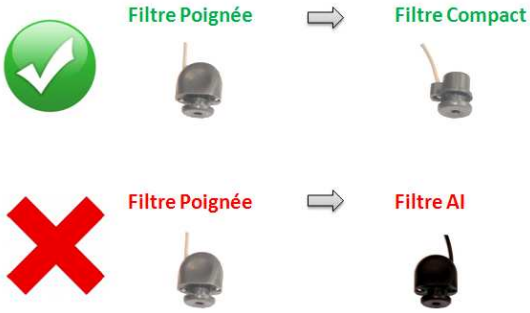

3 – B/ Le service après vente « embouts moulés sur mesure »

Les embouts moulés EarPro sont réalisés à la forme précise de l'oreille de l'utilisateur et possèdent à la fois des zones de confort ainsi que des zones d'étanchéité. Si l'utilisateur perçoit une gêne physique, il est possible de procéder à des retouches ou à une re-fabrication :

Retouche de l'embout fabriqué
La retouche intervient dans le cadre du « contrat 100 % satisfaction ». Cela consiste à apporter une modification à votre embout, il faut donc retourner ce dernier à votre distributeur (sans les accessoires) avec la description des points d'inconfort ainsi que leur emplacement (au feutre noir ou correcteur blanc).

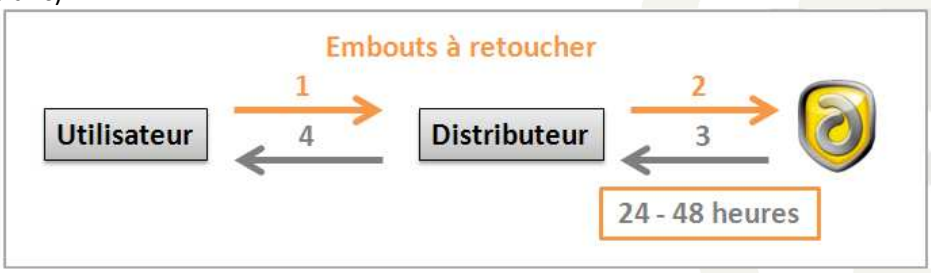

Re-fabrication d'un nouvel embout
Après avoir reçu vos nouvelles empreintes, accompagnées des embouts nous conformes (avec la description des points d'inconfort ainsi que leur emplacement au feutre noir ou correcteur blanc), nous procédons à une re-fabrication dans le cadre du « contrat 100% satisfaction »

4 – Les questions les plus fréquentes

« J'ai l'impression d'être moins bien protégé(e) qu'avec mon casque ou mes bouchons en mousse. Est-ce normal ? »

Cette sensation est normale mais incorrecte : vous passez d'une protection complètement obturante à une protection filtrante. En effet, les filtres EarPro permettent d'entendre les fréquences de la voix, il est donc normal d'avoir cette sensation au départ. Il faut compter une semaine à 10 jours d'adaptation.

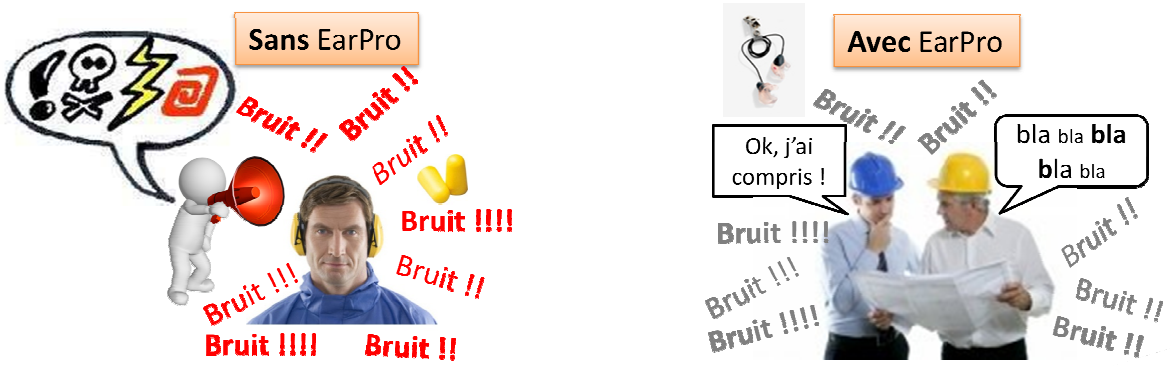

Les Protections Auditives EarPro permettent de MIEUX COMMUNIQUER DANS LE BRUIT

« J'ai eu du mal à mettre mes protections au début, pourquoi ? »

Cela s'explique par le fait que l'état de surface du silicone neuf est assez adhérent. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans votre AudiPack un tube de gel EarClean pour faciliter l'insertion de votre embout lors des 2 ou 3 premières utilisations.

Appliquer le gel en positionnant le nez du tube sur la partie de l'embout qui entre dans l'oreille

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

« J’ai des bourdonnements dans les oreilles. Est-ce temporaire ? »

Il peut effectivement arriver de ressentir un bourdonnement mais il disparait au bout de 2 semaines de port de l’EPI.
Si toutes fois au-delà de 4 semaines la gêne persiste, c’est que l’atténuation du filtre porté n’est pas adaptée, il faut donc changer de filtre. Par exemple, passer d’un filtre EarPro Compact 20, à un filtre EarPro Compact 30.
Si ce bourdonnement est provoqué par un niveau sonore très élevé (<100dB) vous avez la possibilité de porter un casque antibruit en complément de vos EarPro.

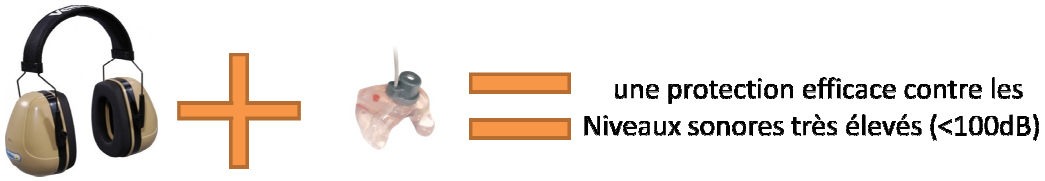

Les protections auditives EarPro permettent un sur-équipement tête

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

auditech
INNOVATIONS

Nettoyage des EPI antibruit de la Gamme EarPro

Certificat de méthode

Nous certifions que l'ensemble des produits EPI antibruit moulés sur mesure de la gamme EarPro sont **nettoyables quotidiennement avec de l'eau et du savon sans perte d'efficacité à terme et sans perte de la garantie et du service après vente constructeur.**

Comment entretenir votre EPI AUDITECH Innovations ?

Etape 1 : Déclipsage du filtre acoustique sélectif.

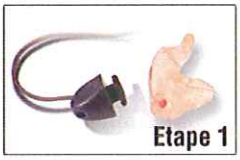

Etape 2 : Nettoyage dans les mains des embouts moulés sur mesure en silicone, avec de l'eau et du savon.
Utiliser de préférence du savon doux liquide, non abrasif, avec Ph neutre.

Etape 3 : Rinçage à l'eau (intérieur/extérieur).

Etape 4 : Séchage.

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

auditech
INNOVATIONS

Pourquoi vous est-il possible d'entretenir vos EPI AUDITECH Innovations aussi simplement ?

Cette possibilité vous est offerte grâce à la technologie brevetée « filtre clipsable » développé par AUDITECH Innovations.
En effet, une fois le filtre acoustique sélectif déclipsé, vous obtenez un embout moulé d'oreille souple, en silicone, sans aucune pièce à l'intérieur risquant de retenir ou de masquer de saleté susceptible de boucher le canal permettant l'audition. Ce dernier étant de diamètre important (2,5 mm) un rinçage à l'eau du robinet suffit à terminer l'entretien de votre EPI.

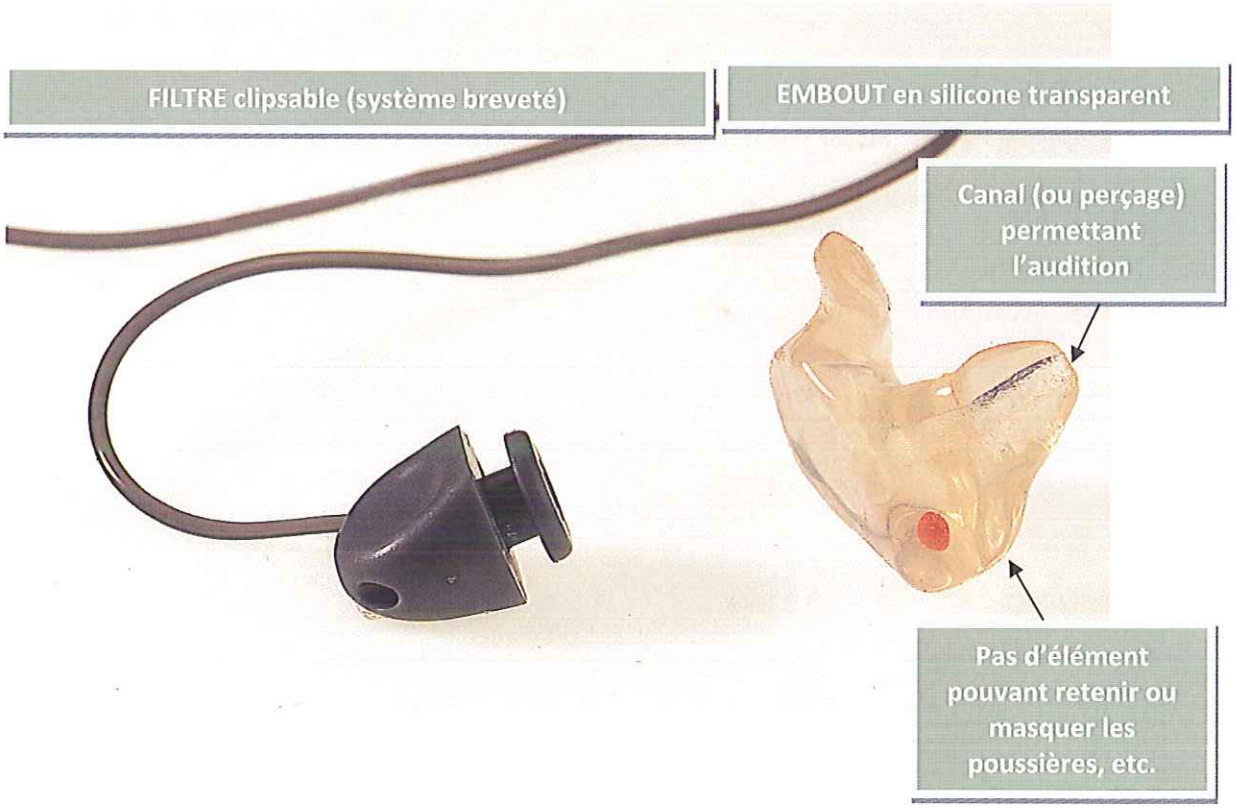

Contrôle visuel de vos EPI AUDITECH Innovation après entretien:

Un fois nettoyé, rincé et séché, assurez vous, grâce à la transparence du silicone, que le perçage ou canal soit bien libre, vidé d'eau. Si cela n'était pas le cas il vous suffit de souffler à l'intérieur de ce canal pour y remédier. Pour finir, reclipsez le filtre.

Pascal ROUSSEL
Directeur Général

Le 28/11/2012

Version 2.24

auditech innovation
AUDITECH INNOVATIONS
36 Rue de la Forge Feret
BP 90
76520 BOOS
Tél : 33 (0)2 35 60 57 24

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24
info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83
APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

L'ENTRETIEN DE VOS PROTECTIONS AUDITIVES

Vos adaptateurs moulés sur mesure ne nécessitent pas d'entretien particulier pour leur bon fonctionnement. Leur hygiène se fait très facilement en déclipsant les filtres et en nettoyant les adaptateurs silicone à l'eau et au savon doux. (Le nettoyage peut être journalier.)

En complément, pour les plus exigeants ou en réponse à des obligations réglementaires (HACCP, BPF, agro alimentaire…) une gamme de produits a été spécialement étudiée :

La Gamme EarClean

EarClean Towels : Lingettes nettoyantes

Lingettes prêtes à l'emploi à usage unique pour le nettoyage quotidien des embouts silicone.

Conditionnement : Boîte de 10 lingettes

EarClean Caps : Pastilles effervescentes

Pastilles effervescentes pour l'hygiène des embouts silicone par une asepsie en profondeur

Conditionnement : Boîte de 20 pastilles

EarClean Gel : Gel lubrifiant

Lors des 1ères utilisations de vos protections auditives EarPro, l'application d'EarClean gel facilite l'insertion de vos embouts.

Tube 5ml – Conditionnement : à l'unité

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

Set hygiène « 1 mois »

- ⇨ 4 EarClean Caps
  (Pastilles effervescentes)
- ⇨ 5 EarClean Towels
  (Lingettes nettoyantes)

Set hygiène « 3-6 mois »

- ⇨ 20 EarClean Caps
  (Pastilles effervescentes)
- ⇨ 30 EarClean Towels
  (Lingettes nettoyantes)

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

Le 28/11/2008
Version 2

FICHE DE DONNEE DE SECURITE

1. Identification du produit et de la société

NOM DU PRODUIT : **LINGETTES DESINFECTANTES NETTOYANT INTRA**

REFERENCES : **50000, 50100, 50500**

FOURNISSEUR :

RONT Production
24, Rue de Salonique – Z.I. du Val d'Argent
95100 ARGENTEUIL
Tel. 01 39 80 12 12
Fax. 01 39 80 99 33

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effet néfaste sur la santé :
Ne présente pas de danger particulier, sous réserve de respecter le mode d'emploi prescrit par le fournisseur

Effet sur l'environnement :
Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

Danger physiques et chimiques :
Incendie ou explosion : N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie

Classification du produit :
Ce produit n'est pas classé comme « Préparation dangereuse » selon la réglementation de la Communauté Européenne

Autre données : Cette préparation est à usage biocide

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Non tissé imprégné d'une solution désinfectante

Composants :

Substances	N°CAS	Teneur	Symboles	Phrases R
Ethanol	64-17-5	< 5 %	F	11

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Inhalation : En cas d'exposition à de fortes concentration : amener le sujet au grand air
- .
- Contact avec la peau : En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin
-
-

- Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiatement et abondamment. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste
-
- Ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'étiquette
-

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction approprié :
- Dioxyde de carbone (CO_2)
- Mousse anti-alcool
- Poudres

Moyens d'extinction déconseillé : Jet d'eau bâton

Dangers spécifiques : Dégagement possible de fumées toxiques et irritantes

Méthode particulière d'intervention : Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur

Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire. Protection complète du corps.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans l'environnement

Méthodes de nettoyage :
- Récupération : Ramasser mécaniquement le produit
- Nettoyage/décontamination : Laver la zone souillée à grande eau
- Elimination : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière

Stockage
Condition de stockage : Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé

Matériaux d'emballage : Emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure d'ordre technique : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

Valeur limite d'exposition :
- France : Ethanol : VLE 9500 mg/m3 & VME : 1900 mg/m3

Equipement de protection individuelle :
- Protection respiratoire : si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Mesure d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DU LIQUIDE

Etat physique :	Lingette imbibée
Couleur :	blanc
Odeur :	caractéristique
PH de la solution d'imprégnation :	6 – 8

Températures caractéristiques :
- Fusion : Ethanol 117°C
- Ebullition : Ethanol 78°C

Caractéristiques d'inflammabilité :
- Point éclair : Lotion d'imprégnation estimé > 55°C
-
Solubilité :: Lotion d'imprégnation totale

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :
Produit de décomposition dangereux : une combustion incomplète peut libérer des oxydes de carbones (CO, CO2)

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Produit tel quel : Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Tolérance cutanée : non irritant

Toxicité aigue : Ethanol (données bibliographiques) DL 50 po (rat) : 7060 mg/kg

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Produit tel quel : Eviter le rejet du produit tel quel dans l'environnement

Biodégradabilité :
Ethanol : Facilement biodégradable
Non tissé : Non biodégradable

Bioaccumulation :
Coefficient de partage n-Octanol/eau : Ethanol : log Poe : -032 (données bibliographiques)

Ecotoxicité :
- Effet sur les organismes aquatiques : Pas de données propres, le produit n'est pas considéré comme présentant un risque particulier pour l'environnement aquatique

- Ethanol (données bibliographiques)
  CL50 (poisson : Leuciscus idus / 48h : 8140 mg/l
  CE50 (daphnie : daphnia magna / 48h : 9268 mg/l

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchet de produit :
Destruction / Elimination : Les lingettes peuvent être éliminées avec les ordures ménagères

Emballages souillées :
Destruction / Elimination : Les emballages peuvent être éliminés avec les ordures ménagères

Remarque : L'attention de l'utilisateur est attiré sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID / ADR / IMDG / IATA : Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Selon la Directive 1999/45/CE du parlement européen et du Conseil du 31 Mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
-
- Cette préparation n'est pas classée comme une préparation dangereuse.

- Cette préparation est à usage biocide

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence

Phrase de sécurité
S24/25 : Eviter tout contact avec les yeux, les muqueuses, une peau irritée ou une plaie.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau, et consulter un ophtalmologiste.
S2 : Conserver hors de portée des enfants

Phrase complémentaire
Ne pas jeter dans les toilettes.
Jeter l'emballage vide et les lingettes usagées dans les déchets ménagers selon les consignes municipales du tri
Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
Le produit doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci

Texte des phrases R du paragraphe 3
R11 : Facilement inflammable

Etiquetage Biocide (règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Nom	CAS	%	TP
Chlorure d'alkyl dimethyl benzylammonium	68424-85-1	0.33 (m/m)	01 & 02
Ethanol	64-17-5	2.93 (m/m)	01 & 02
Propanol 2-ol	67-63-0	0.12 (m/m)	01 & 02

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Cedis comprimés détersifs 87100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:
Il s'agit d'un produit médical
Dégraissant

Utilisations déconseillées:
Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

egger Otoplastik + Labortechnik GmbH, Aybühlweg 59, D-87439 Kempten
Téléphone +49-831-58113-60, Télécopieur +49-831-58113-14
www.egger-labor.com, sales@egger-labor.de

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Service d'information pour les symptômes d'intoxication:
+49 (0)89 / 19240 (Munich)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:
Tél.:

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
Non déterminé

2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).
Il s'agit d'un produit médical
Classification selon la procédure de calcul:
Xn, Nocif, R22
C, Corrosif, R34
Xi, Irritant, R37
Dangereux pour l'environnement, R52
Repr. Cat. 2, Toxique pour la reproduction, R61
Repr. Cat. 3, Toxique pour la reproduction, R62

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
Non déterminé

2.2.2 Étiquetage selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).

Symboles: N'est pas applicable
Indications de danger: ---
Les phrases R:

Les phrases S:

Suppléments: n.a.

2.3 Autres dangers
Le mélange ne contient pas une substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative).
Le mélange ne contient pas une substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substance
n.a.

3.2 Mélange

Pentapotassium-bis(peroxymonosulfat)-bis(sulfate)	
Numéro d'enregistrement (ECHA)	-
Index	---
EINECS, ELINCS	274-778-7
CAS	CAS 70693-62-8
Quantité en %	25-50
Symboles	Xn/C
Les phrases R	22-34-52
Catégories de classification / Indications de danger	Corrosif, Dangereux pour l'environnement, Nocif
Classe de danger/Catégorie de danger	**Mention de danger**
Acute Tox./4 Skin Corr./1B	H302 H314

Perborate de sodium- monohydrate	
Numéro d'enregistrement (ECHA)	**-**
Index	005-017-00-7
EINECS, ELINCS	234-390-0
CAS	CAS 10332-33-9
Quantité en %	10-25
Symboles	O/Xn/Xi
Les phrases R	61(Repr.Cat.2)-62(Repr.Cat.3)-8-22-37-41
Catégories de classification / Indications de danger	Comburant, Irritant, Nocif, Toxique pour la reproduction
Classe de danger/Catégorie de danger	**Mention de danger**
Ox. Sol./2 Acute Tox./4 Repr./1B STOT SE/3 Eye Dam./1	H272 H302 H360Df H335 H318

Acide citrique	
Numéro d'enregistrement (ECHA)	-
Index	---
EINECS, ELINCS	201-069-1
CAS	CAS 77-92-9
Quantité en %	1-10
Symboles	Xi
Les phrases R	36
Catégories de classification / Indications de danger	Irritant
Classe de danger/Catégorie de danger	**Mention de danger**
Eye Irrit./2	H319

Laurylsulfate de sodium	
Numéro d'enregistrement (ECHA)	-
Index	---
EINECS, ELINCS	205-788-1
CAS	CAS 151-21-3
Quantité en %	0,1-1
Symboles	Xn/Xi
Les phrases R	20/22-37/38-41
Catégories de classification / Indications de danger	Irritant, Nocif
Classe de danger/Catégorie de danger	**Mention de danger**
Acute Tox./4	H332
Acute Tox./4	H302
STOT SE/3	H335
Skin Irrit./2	H315
Eye Dam./1	H318

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (GHS/CLP) cf. section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie!

Inhalation
Eloigner la victime de la zone dangereuse.
Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

Contact avec la peau
Laver abondamment à l'eau et ôter immédiatement les vêtements contaminés et éclaboussés. En cas d'irritation de la peau (rougeur, etc.) consulter le médecin.

Contact avec les yeux
Oter les verres de contact.
Rincer abondamment à l'eau pendant quelques minutes, consulter immédiatement le médecin. Préparer la fiche des données.
Protéger l'œil non blessé.
Suivi ophtalmologique

Ingestion
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne pas provoquer de vomissement, faire boire abondamment de l'eau, consulter immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Cf. également section 11. et/ou 4.1.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Lavage d'estomac

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés
Le produit est non combustible.
Poudre d'extinction
Sable
Mousse
Eau

Moyens d'extinction inappropriés
CO2

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie peuvent se former:
Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Produits de pyrolyse toxiques.

Comburant en cas de libération d'oxygène.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Appareils respiratoires autonomes.
Selon l'étendue de l'incendie
Le cas échéant vêtement de protection complet
Eliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les poussières.
Assurer une ventilation suffisante.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.
Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
En cas de contamination accidentelle des égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement et éliminer conformément à la section 13.
Rincer abondamment les résidus à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8. et 6.1.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières.
Assurer une bonne ventilation des lieux.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.
Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.
Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
A protéger contre les rayons solaires et contre l'action de la chaleur.
A protéger contre l'humidité et stocker fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Désignation chimique	valeur limite général de poussière	Quantité en %:
VME: 3 mg/m3 A, 10 mg/m3 E (AGW, 2.4 TRGS 900) / 10 mg/m3 (I), 3 mg/m3 (R) (ACGIH)	VLE: 2(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: AGS (AGW)	

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction

inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d´expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d´une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d´une semaine de travail, f = pendant l´équipe de travail, g = avant le début du poste. |

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.
Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.
Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:
Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:
Gants protecteurs résistant aux produits chimiques (EN 374).
Le cas échéant
Gants de protection en butyle (EN 374)
Gants protecteurs en néoprène (EN 374).
Gants protecteurs en nitrile (EN 374)
Crème protectrice pour les mains recommandée.

Protection de la peau - Divers:
Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire:
Normalement pas nécessaire.
En cas de dépassement de la valeur limite générale de poussières, emploi nécessaire d'un masque antipoussières (EN 143), code couleur blanc.
Le cas échéant filtre P 2 (EN 143), code couleur blanc
Observer les limitations de la durée de port des appareils respiratoires.

Risques thermiques:
Le cas échéant, on en trouvera dans les différentes mesures de sécurité (protection des yeux/du visage, protection de la peau, protection respiratoire).

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.
Pour les mélanges, e choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.
La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.
Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.
Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.
Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Solide, Tablettes
Couleur:	Bleu, Blanc
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Valeur pH:	8 (15 g/l)
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.a.
Point d'éclair:	n.a.
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	Non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1):	Non déterminé
Densité:	Non déterminé
Masse volumique apparente:	~1,85 g/ml
Solubilité(s):	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Soluble 20°C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé
Température de décomposition:	> 50 °C
Viscosité:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Non déterminé
Propriétés comburantes:	Oui

9.2 Autres informations

Miscibilité:	Non déterminé
Liposolubilité / solvant:	Non déterminé
Conductivité:	Non déterminé
Tension superficielle:	Non déterminé
Teneur en solvants:	Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Le produit a des effets comburants.

10.2 Stabilité chimique
Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Comburant en cas de libération d'oxygène.

10.4 Conditions à éviter
Cf. également section 7.
Echauffement
Humidité

10.5 Matières incompatibles
Cf. également section 7.
Réducteur
Matières combustibles
Risque de décomposition

10.6 Produits de décomposition dangereux
Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Cf. également section 5.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé.
Classification selon la procédure de calcul.

Cedis comprimés détersifs 87100

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:						n.d.
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:						n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:						n.d.
Cancérogénicité:						n.d.
Toxicité pour la reproduction:						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						n.d.
Danger par aspiration:						n.d.
Irritation voies respiratoires:						n.d.
Toxicité à dose répétée:						n.d.
Symptômes:						n.d.

Pentapotassium-bis(peroxymonosulfat)-bis(sulfate)

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	200-2000	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2000	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>5	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				Lapin		Corrosif
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde		Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Symptômes:						suffocation (dyspnée), toux, irritation des muqueuses

Perborate de sodium- monohydrate

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	1500 - 1900	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	> 2000	mg/kg	Lapin	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:					OECD 406 (Skin Sensitisation)	Non sensibilisant

Symptômes:						odème pulmonaire, diarrhée, excitation, opacité cornéenne, irritation des muqueuses, nausées et vomissements

Acide citrique						
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité aiguë, orale:	LD50	3000	mg/kg	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				Lapin	OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Légères irritations
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				Lapin	OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)	Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Aucune indication relative à un effet de ce type.
Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro):						Négatif
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:						Négatif
Symptômes:						vomissement, opacité cornéenne, toux, mort apparente, irritation des muqueuses

Laurylsulfate de sodium						
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité aiguë, orale:	LD50	1288	mg/kg	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Fortement irritant
Symptômes:						suffocation (dyspnée), toux, fatigue

SECTION 12: Informations écologiques

Le produit n'a pas été testé.
Les produits inorganiques ne peuvent être éliminés de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

Cedis comprimés détersifs 87100							
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Temps**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité poissons:							n.d.
Toxicité daphnies:							n.d.
Toxicité algues:							n.d.
Persistance et dégradabilité:							n.d.
Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
Mobilité dans le sol:							n.d.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
Autres effets néfastes:							n.d.

Pentapotassium-bis(peroxymonosulfat)-bis(sulfate)							
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Temps**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité poissons:	LC50	96h	53	mg/l	(Oncorhynchus mykiss)		
Toxicité daphnies:	EC50	24h	5,3	mg/l	(Daphnia magna)		
Toxicité algues:	EC50	72h	>1	mg/l			
Hydrosolubilité:			256000	mg/l			

Perborate de sodium- monohydrate							
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Temps**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité poissons:	LC50	96h	51	mg/l	(Brachydanio rerio)	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
Toxicité poissons:	NOEC/NOEL	96h	25	mg/l	(Brachydanio rerio)	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
Toxicité daphnies:	NOEC/NOEL	48h	8	mg/l	(Daphnia magna)	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
Toxicité daphnies:	EC50	48h	11	mg/l	(Daphnia magna)	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
Toxicité algues:	IC50	72h	26,8	mg/l	(Scenedesmus subspicatus)	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	

Acide citrique							
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Temps**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité poissons:	LC50	96h	440-706	mg/l			
Persistance et dégradabilité:		24h	> 98	%		OECD 302 B (Inherent Biodegradability - Zahn-Wellens/EMPA Test)	
Toxicité bactéries:	EC5		>10000	mg/l	(Pseudomonas putida)		
Autres données écotoxicologiques:	BOD5		526	mg/g			
Autres données écotoxicologiques:	COD		728	mg/g			

Laurylsulfate de sodium							
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Temps**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité poissons:	LC50	48h	22	mg/l	(Leuciscus idus)		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	4,6	mg/l	(Daphnia magna)		
Persistance et dégradabilité:							Facilement biodégradable

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 18.05.2011 / 0001
Remplace la version du / la version : 18.05.2011 / 0001
Valable à partir de : 18.05.2011
Date d'impression PDF : 18.05.2011
Cedis comprimés détersifs 87100

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:
Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)
20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses
Recommandation:
Respecter les prescriptions administratives locales
Par exemple, installation d'incinération appropriée.
Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales
Vider entièrement le récipient.
Les emballages non contaminés ne peuvent pas être réutilisés.
Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés tout comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations générales

Numéro ONU: n.a.

Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies:
Classe(s) de danger pour le transport: n.a.
Groupe d'emballage: n.a.
Code de classification: n.a.
LQ (ADR 2011): n.a.
LQ (ADR 2009): n.a.
Dangers pour l'environnement: Non applicable
Codes de restriction en tunnels:

Transport par navire de mer (IMDG-Code)

Nom d'expédition des Nations unies:
Classe(s) de danger pour le transport: n.a.
Groupe d'emballage: n.a.
Polluant marin (Marine Pollutant): n.a.
Dangers pour l'environnement: Non applicable

Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies:
Classe(s) de danger pour le transport: n.a.
Groupe d'emballage: n.a.
Dangers pour l'environnement: Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf mention contraire il convient de respecter les dispositions générales pour la mise en ouvre d'un transport en toute sécurité.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage cf. section 2.
Respecter les limitations: Oui
Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande).
Observer la loi relative à la protection de la femmes enceintes (prescription allemande).
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 18.05.2011 / 0001
Remplace la version du / la version : 18.05.2011 / 0001
Valable à partir de : 18.05.2011
Date d'impression PDF : 18.05.2011
Cedis comprimés détersifs 87100

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré
Sections modifiées: n.a.
Les phrases suivantes correspondent aux phrases R / H et aux sigles de classification (GHS/CLP) en toutes lettres des composants (cités en section 3).
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.
37 Irritant pour les voies respiratoires.
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
36 Irritant pour les yeux.
20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
52 Nocif pour les organismes aquatiques.
61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
62 Risque possible d'altération de la fertilité.
8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
H360Df Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H272 Peut aggraver un incendie, comburant.

Acute Tox.-Toxicité aiguë - voie orale
Skin Corr.-Corrosion cutanée
Ox. Sol.-Matière solide comburante
Repr.-Toxicité pour la reproduction
STOT SE-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Irritation des voies respiratoires
Eye Dam.-Lésions oculaires graves
Eye Irrit.-Irritation oculaire
Acute Tox.-Toxicité aiguë - inhalation
Skin Irrit.-Irritation cutanée

Légendes:

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n.d. = n'est pas disponible / n.g. = n.e. = n'est pas examiné
VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)
TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)
IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BGW = "Biologischer Grenzwert" (Allemagne)
VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)
VOC = Volatile organic compounds (composants organiques volatils (COV)) / AOX = composés halogénés organiques adsorbables
ATE = Acute Toxicity Estimates - ATE (estimations de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.
Toute responsabilité est exclue.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE 15/02/2011

I/ IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIETE

FOURNISSEUR : RONT PRODUCTION
ZI DU VAL D'ARGENT
24 RUE DE SALONIQUE
95100 ARGENTEUIL

TEL : 00 33 (0) 1 39 80 12 12

FAX: 00 33 (0) 1 39 80 99 33

PRODUIT : AUDITEC20

II/ COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Liquide blanc visqueux

III/ IDENTIFICATION DES DANGERS

Ne présente pas de danger.

IV/ PREMIER SECOURS

En cas d'ingestion : Nettoyer avec de l'eau et boire beaucoup d'eau.

En cas de projection dans les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau .

V/ MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Appropriated methods of extinction	Aucune
Methods of extinction	Aucune
Extinction methods to avoid	Aucune
Specific protective measures when fire-fighting	Aucune

VI / MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions Individuelles : Aucune

Précaution pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser s'écouler dans les égouts, le sol ou le milieu aquatique.

Méthodes de nettoyage : Ramassage des produits dispersés par balaye ou aspiration et diluer les restes avec de l'eau.

VII / MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Aucune

Stockage : Protéger des rayons du soleil, source de chaleur.
Eviter les variations de température, stocker en zone tempérée.

VIII / CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de précautions particulières

IX / PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide blanc visqueux

Densité : 1.000

X / STABILITE ET REACTIVITE

Produit non réactif dans les conditions normales de stockage. Ne pas stocker au-dessus de 50°C.

XI/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les formules ont été envoyées aux centres Anti-poisons de Paris, Lyon et Marseille.

XII/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Non renseigné

XIII/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Non renseigné

PRODUIT : AUDITEC20

XIV / INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transporter le produit conformément à ce qui suit :

Par route : ADR
Par rail : RID
Par mer : IMDG
Par air : ICAO/IATA

XV/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit cosmétique selon la définition des réglementations française et européenne (arrêté 19.07/2006, directive 76/768/CEE modifiée).

XVI/ AUTRES INFORMATIONS

Les informations fournies sur cette fiche ne concernent que les aspects sécurité du produit et ne constituent en aucun cas une garantie de ses propriétés intrinsèques.

Les atouts de la METHODE FASTMATRIX comparée à la METHODE AUDIO-PROTHETIQUE

(Exclusivement dans le cadre de l'équipement en EPI antibruit PICB moulé sur mesure)

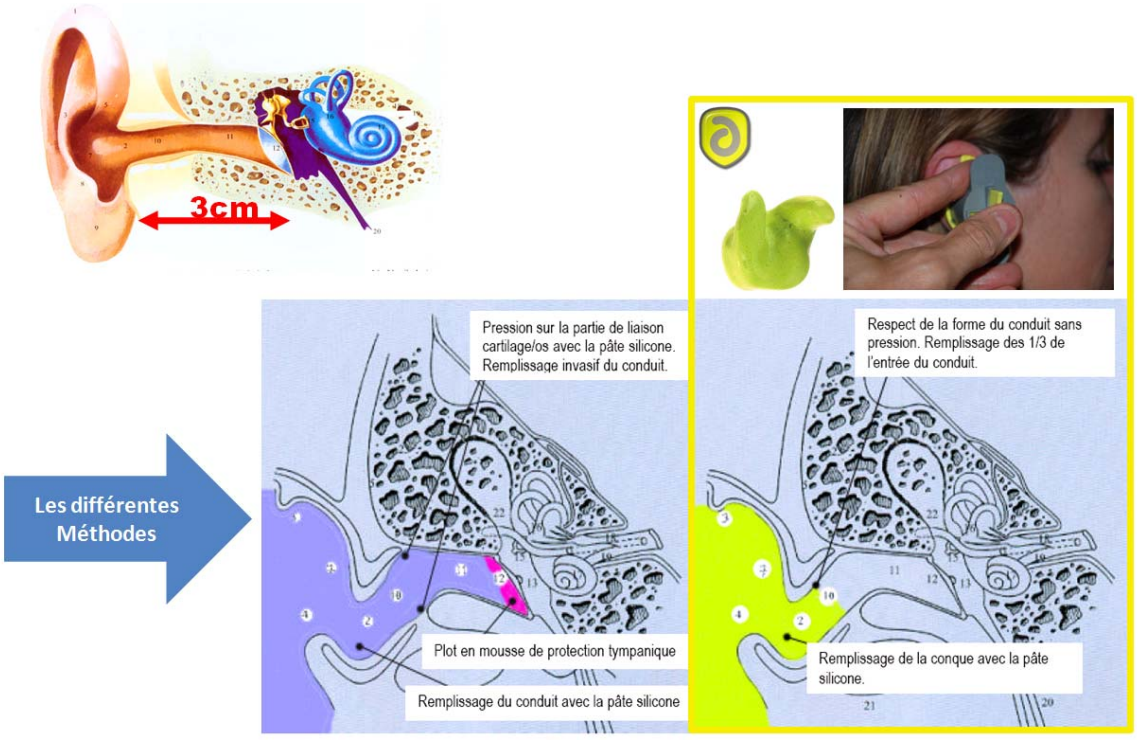

Dans la **méthode audio-prothétique**, l'**ensemble du méat** acoustique est investit, cependant cela n'est pas nécessaire pour obtenir les atténuations nécessaires des EPI antibruit.

- ⇨ Un bouchon en mousse de 1,5 cm de long, quand il est possible de bien le positionner dans l'oreille, obtient une atténuation de plus de 30 dB(A).

La **méthodologie FASTMATRIX** consiste à positionner la pâte à empreinte encore molle jusqu'au **premier coude du méat**, puis de parfaire le moulage par une pression extérieure portant sur l'ensemble de la conque et du pavillon.

- ⇨ La pose de la première partie de la pâte à empreinte dans l'oreille selon la méthode FASTMATRIX est faite de la même façon que la mise en place d'un bouchon en mousse dans l'oreille.

PROFONDEUR DE PENETRATION IDENTIQUE DANS LE CONDUIT AUDITIF

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24

info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83

APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

La méthode AUDITECH Innovations, décrite dans ses brevets européens, assure non seulement l'**efficacité** des atténuations attendues (Norme CE EN 352-2 INRS et CRITT) mais également la **sécurité** pour l'utilisateur au moment du moulage.

En effet, introduire un pistolet ou une seringue de pression (rapport des surfaces) dans le conduit auditif, nécessaire dans la méthode audio-prothétique, peut entrainer les complications suivantes :

- Conduit évasé type bouchon de « champagne », et par conséquent difficulté à retirer l'empreinte,
- Pâte passant derrière le protège tympan,
- Pâte collée au tympan,
- Effet de succion au démoulage de l'empreinte,
- Longueur du conduit trop longue et sur le tympan,
- Etc…

FOCUS SUR LA METHODE AUDIO-PROTHETIQUE

Il est absolument nécessaire d'utiliser la **méthode Audio-prothétique** dans le cas d'appareillage de type « **prothèse auditive** ». En effet, dans ce contexte, il n'est pas question d'« atténuation » mais d' «**étanchéité** » beaucoup plus forte. Cette méthode permet donc qu'un appareil auditif atteigne facilement des dynamiques de +90 dB et soit efficient sans provoquer de larsen.

Dans ce cas, l'efficience de l'embout de prothèse est en grande partie obtenue par le rapport du contact de sa surface avec la peau du conduit sur sa longueur maximum, mais aussi par la surpression obtenue par la méthode de prise d'empreinte entre les deux coudes du conduit auditif. En effet, la transition entre la partie cartilagineuse et osseuse du méat se fait par une zone plus fibreuse et permet ce gonflement.

On notera qu'il est aussi favorable à l'équipement de prothèse auditive, la proximité de la sortie du tube écouteur en face du tympan. De cette façon le volume est réduit au maximum, modifiant ainsi les caractéristiques de réponse de l'appareil, qui là encore nécessite un long conduit.

Dans cette méthode, il est impératif de réaliser la visite du conduit et d'en poser le **diagnostique de «Non-contre indication d'appareillage auditif et moulage d'oreille »**. L'ORL principalement et le médecin en renouvellement d'appareillage posent ce diagnostique. L'audioprothésiste réalise également les moulages d'oreilles sur ordonnance de l'ORL ou du Médecin.

PREAMBULE A LA METHODE FASTMATRIX : DEUX CONSTATS

A la vue de ces constatations d'adéquations parfaites entre la méthode audio-prothétique du moulage et l'appareillage proprement dit, mais **non pour de l'embout moulé pour l'anti bruit**, il a semblé nécessaire à AUDITECH Innovations de chercher une **méthode plus pertinente**. Ainsi l'équipe d'AUDITECH Innovations a pensé et créée une méthode **appropriée** et également **en parfaite adéquation** avec de l'équipement en EPI antibruit PICB moulé sur mesure pour l'industrie.
Par ailleurs, la visite du conduit auditif à l'aide d'un otoscope, ainsi qu'un diagnostique associé, **ne peuvent être réalisés que par un Docteur en Médecine**. Dans le cas contraire, l'exécutant pourra se voir taxé d'exercice illégal de la médecine ! Par conséquent, Il n'est absolument pas envisageable que les personnes intervenant dans le process d'équipement EPI EarPro d'AUDITECH Innovations réalisent des visites du conduit auditif externe, sans avoir la qualification requise, à savoir un Doctorat en Médecine.

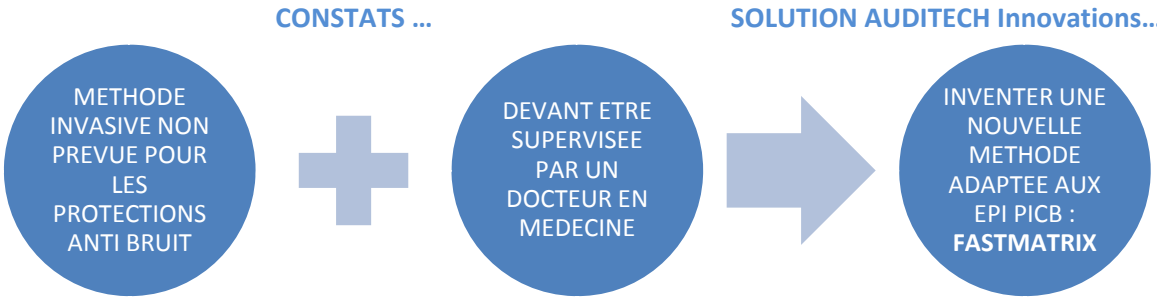

LA METHODE FASTMATRIX

La méthode FASTMATRIX, comme expliquée précédemment, permet de réaliser en **sécurité** et **sans visite préalable du conduit**, des moulages exploitables pour la réalisation d'EPI antibruit EarPro.
S'il faut déterminer une seule condition pour l'accès au moulage FASTMATRIX, le futur utilisateur doit pouvoir être présenté au moment de la séance du moulage avec la possibilité de mettre lui-même des bouchons antibruit de type intra-auriculaire (mousse ou standard).

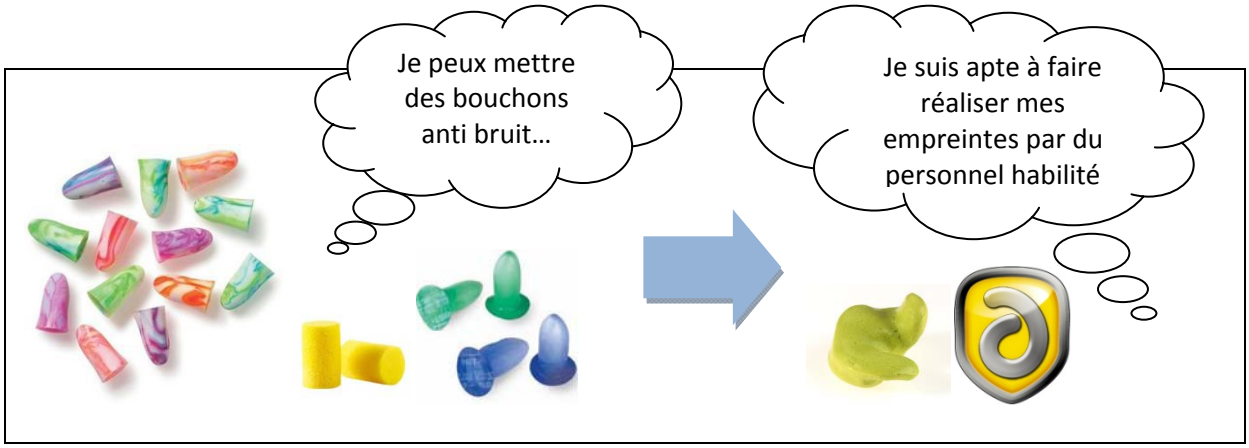

NB : Les **problèmes de santé**, tels que les infections, otites, pertes auditives éventuelles, vertiges de Ménière, sont du ressort du Médecin traitant et de la Médecine du travail.
Ces questions ne doivent cependant pas se poser uniquement pour des EPI antibruit moulé mais pour **tous les EPI antibruit** (casque, mousse, fibre, arceau, etc..)
Charge à l'Entreprise de présenter des personnels aptes médicalement aux ports d'EPI de toutes sortes.

LA FORMATION CONTINUE

Les Technico-commerciaux d'AUDITECH Innovations ou, formés par AUDITECH Innovations, à la réalisation des moulages, avec sa propre méthode FASTMATRIX sont actuellement **350 sur l'ensemble du territoire national**.

Les formations initiales se font en deux temps :

- **Formation théorique** :
  1. composition et fonctionnement de l'oreille
  2. particularités de la méthode FASTMATRIX en adéquation avec les PICB AUDITECH

- **Formation pratique**, le plus souvent chez des clients utilisateurs:
  1. démonstration
  2. mise en pratique
  3. organisation d'une session de prises d'empreintes

Chaque technico-commercial est suivi régulièrement et participe en individuel ou en collectif à des mises à jour sur les nouvelles techniques, méthodes, produits.

auditech
Guide d'utilisation Mallette
FastMatrix
Information :
Bruit & Travail

Guide d'utilisation

V2.1 Juillet 2015

FastMatrix

Méthode de moulage d'oreille spécifique

Avant de commencer, merci de prendre un moment pour lire cette notice dans son intégralité et de suivre les étapes décrites une à une.

Contenu du Kit

La Mallette FastMatrix comporte les éléments nécessaires à la réalisation des matrices d'oreilles. Vous pouvez réaliser 15 à 18 paires de moulage avec 2 pots de pâtes silicone EarSil A et B de 2 x 250 g. Temparature de stockage de la mallette 15 à 25°C.
Vous trouverez dans la mallette :

- 4 pots de pâtes silicone EarSil (jaune et vert)
- 2 cuillères doseuses
- 2 réservoirs FastMatrix
- 8 anneaux FastMatrix
- 5 fiches notices plastifiées
- Des pastilles de plastique rondes
- Des sachets nominatifs
- Des lingettes pour le nettoyage des mains et des outils.

Le système **FastMatrix** est un procédé de moulage d'oreilles breveté permettant d'obtenir avec le plus de simplicité, sécurité et fiabilité, des moulages d'oreilles compatibles avec la réalisation des EPI de la gamme **AUDITECH Innovations.** Il n'est pas possible d'utiliser ces moulages dans un but prothétique pour des équipements pour malentendant par exemple.

Les conditions d'utilisation de cette méthode seront optimales si les règles suivantes sont respectées : **le technicien réalisant les moulages doit être formé au préalable théoriquement et pratiquement à cette méthode par AUDITECH Innovations,** ce procédé est réservé aux personnes ayant des oreilles saines et normales, sans déformation et n'ayant pas été opérées. Dans le cas contraire, demandez l'avis du médecin du travail seul habilité à poser un diagnostic suite à une otoscopie. Ce procédé doit être réalisé sans interruption, dans un endroit calme, tempéré, propre et être confortablement installé.

1 Distribuez à chacun la notice plastifiée présente dans la mallette, ainsi que le sachet nominatif qui devra être renseigné, avec votre aide, par le futur utilisateur de protections EarPro.

2 Préparation préalable de la pâte silicone à empreintes.

Prenez une cuillère de chacune des deux pâtes, jaune et verte en utilisant les cuillères de couleurs correspondantes. Respectez bien la proportion de 50/50 (la dose pour une oreille étant les deux cuillères à ras bord). Mélangez l'ensemble du bout des doigts pendant 20 à 30 secondes afin d'obtenir une couleur homogène.

La température ambiante a un impact sur le temps de prise de la pâte. Dans une pièce plus froide (< 17°), la pâte met plus de temps à prendre. S'il fait plus chaud (>25°), la pâte prend très vite. La température idéale de travail est aux alentours de 20 °C pour un temps de prise de la pâte de 3 à 4 minutes.

En cas de forte chaleur :

- Ne pas laisser la mallette FastMatrix au soleil avant son utilisation.
- Mélanger avec leur cuillère respective les pots si un dépôt huileux trop important s'est formé à la surface.
- Diminuer le temps de malaxage de la pâte, en prenant soin cependant de toujours obtenir une couleur homogène (risque de durcissement de la pâte avant de réaliser le moulage).
- Réduire le temps entre la première partie du moulage (insertion de la première partie de la pâte) et l'utilisation de l'ensemble réservoir piston FastMatrix (risque de mauvaise reprise de la pâte sur le première partie du moulage).

Il est conseillé de reporter un rendez-vous ou de ne pas réaliser de moulage si des conditions extrêmes de chaleur sont atteintes (> 35°C).

Important : Dès que la pâte est mélangée, passez à l'étape suivante immédiatement. Il est d'autant plus facile de réaliser les moulages lorsque la pâte est bien souple.

3 Réalisation du moulage :

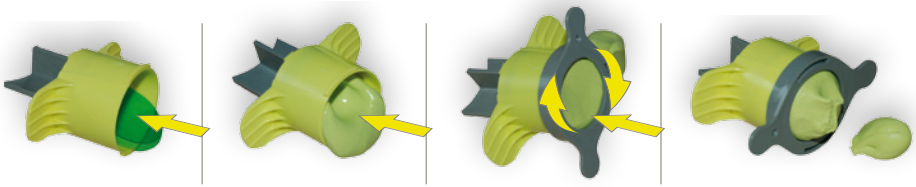

> Prenez un **réservoir FastMatrix** avec le piston complètement ressorti.

> Mettez au fond du réservoir la pastille de plastique ronde (elle empêche la pâte de coller sur le piston).

> Prenez la pâte mélangée obtenue et remplissez le réservoir à ras bord avec.

> Prenez un **anneau FastMatrix** et fixez-le sur le réservoir par un ¼ de tour (sens des aiguilles d'une montre).

> Appuyez légèrement sur le piston de façon à faire sortir de la pâte. Prendre un peu de pâte : environ le volume d'un bouchon antibruit en mousse.

> En tirant doucement le pavillon de l'oreille vers l'arrière avec une main, posez la pâte que vous venez d'extraire directement à l'entrée du conduit auditif. Avec l'index remontez la pâte encore molle de façon à bien remplir le crochet ou pli de l'oreille. Ensuite, toujours en tirant légèrement le pavillon et toujours avec l'index de la main opposée, remplissez avec la pâte encore molle l'entrée du conduit auditif sur environ 1 à 1,5 cm. Il est préférable de pousser la pâte sur le côté et non en face du conduit auditif de façon à libérer l'air contenu dans le conduit (risque de ressentir une pression désagréable). La pâte ayant une élasticité, on s'y rependra à 2 ou 3 fois doucement pour installer correctement la pâte dans l'entrée du conduit comme un bouchon en mousse.

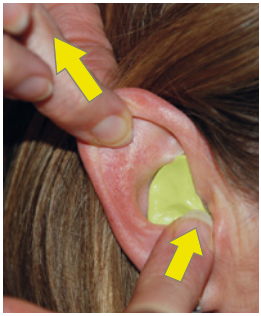

> Prenez **l'Ensemble FastMatrix,** ressortez encore un peu de pâte de façon à former un cône avec et appliquez l'Ensemble FastMatrix sur l'oreille, une petite patte de l'anneau devant être au niveau du pli de l'oreille .

> Appuyez doucement sur le piston comme sur une seringue pour compléter le moulage. La tête et **l'Ensemble FastMatrix** ne bougent pas, c'est l'entrée du conduit auditif et l'helix qui se remplissent.

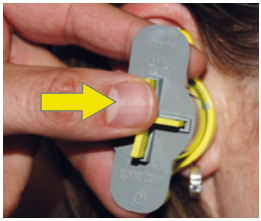

> Avec la main opposée, maintenez l'anneau par les deux petites pattes (pouce et index) et faites ¼ de tour pour (sens opposé des aiguilles d'une montre) au réservoir. L'anneau reste sur l'oreille, le réservoir s'en va, on peut voir la pastille de plastique ronde rester au centre de l'anneau.

> Retirez la partie réservoir- piston, l'anneau reste sur l'oreille avec la pastille plastique pendant le temps de prise du moulage d'environ 3 minutes.

Pour des raisons visuelles, les gants habituellement portés ne le sont pas.

4 Retirer le moulage :

> Après 3 minutes environ, la pastille plastique s'enlève facilement. Conservez la pour les autres moulages que vous aurez à réaliser. Vérifier par exemple avec l'ongle que la pâte n'est plus molle mais a correctement durci.

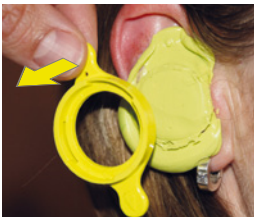

> Retirez l'anneau de l'empreinte. En fonction des oreilles il peut arriver que l'anneau soit pris dans le volume de pâte. Dans ce cas, retirez le moulage de l'oreille avec l'anneau. Vous pourrez désolidariser plus facilement l'anneau du moulage hors de l'oreille.

> Enlevez la partie haute du moulage en le basculant, la partie pli ou crochet de l'oreille devant se retirer en premier.

Important : Une fois le crochet sorti de son logement, il faut vérifier que le moulage tient encore dans l'oreille et qu'il ne tombe pas, s'il ne tient pas bien il se peut que la longueur de conduit du moulage ne soit pas suffisante. S'il tient bien encore, le moulage comporte correctement le premier coude du conduit auditif.

> Faire un ¼ de tour du moulage vers le visage (sens horaire pour l'oreille droite et antihoraire pour l'oreille gauche) pour retirer complètement le moulage.

> Démoulez complètement de l'oreille.

> **Procédez à la vérification des moulages réalisés en suivant les instructions ci-après.**

Pour des raisons visuelles, les gants habituellement portés ne le sont pas.

5 Vérification

La vérification des moulages d'oreille consiste à repérer au crayon noir, réellement ou fictivement, sur les moulages en pâte à empreintes, des points et lignes afin de vous assurer de leur correcte réalisation.

Longueur du conduit :

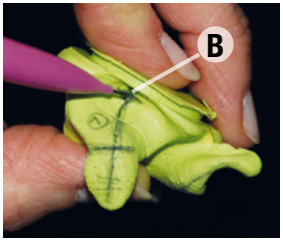

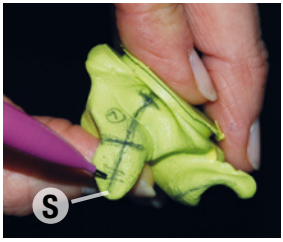

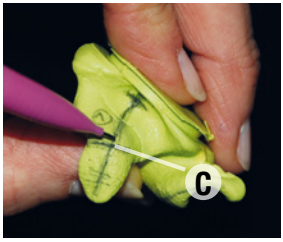

> Sur le conduit, de sa base « B » tracez un trait jusqu'au sommet « S », vous devez constater un changement d'axe de direction, un coude schématisé en « C » par le trait doit être présent. La longueur moyenne de « BS » est de 1,5 à 2,0 cm et « SC » de 0,5 à 1 cm.

Empreinte conforme :

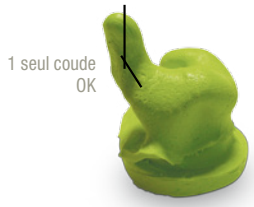

Empreintes non conformes :

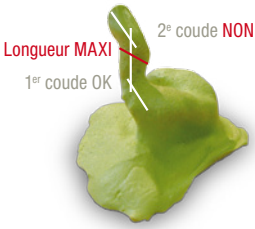

Attention :
Cette longueur de conduit est trop importante car vous avez trop insisté sur la 1ère partie du moulage. Si vous obtenez cela, corrigez immédiatement pour les prochains moulages. Il ne doit pas y avoir la présence du 2ème coude de l'oreille.

Attention :
Cette longueur de conduit est insuffisante, il manque le 1er coude. Vous devez insister un peu plus sur la 1ère partie du moulage.

Pour des raisons visuelles, les gants habituellement portés ne le sont pas.

Epaisseur de la conque :

> Entre les deux traits, de la base du moulage au haut de la conque, il doit y avoir la distance « Ep » d'environ 1 à 1,5 cm.

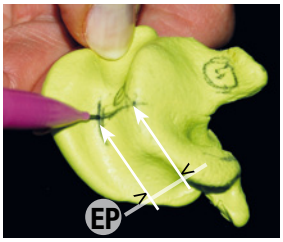

Absence de bulle d'air :

> A l'intérieur du coude du conduit, il ne doit pas y avoir de bulle d'air, la surface doit être lisse.

Dessin du crochet :

> Suivre avec le crayon jusqu'au bout du crochet, une courbe descendante doit se dessiner.

Conditionnement des moulages :

> Une fois les matrices droite et gauche réalisées, mettez les dans le sachet nominatif. Assurez vous que le zip est bien fermé et vérifiez le nom sur le sachet et les renseignements. Il faut renseigner aussi les particularités éventuelles présentes sur les moulages ou des personnes.

Exemple de matrices obtenues :
Les matrices ou moulages d'oreilles doivent avoir une épaisseur moyenne de conque de 1,5 cm avec une longueur de conduit total d'environ 2 cm, la conque et le crochet doivent être bien formés, il ne doit pas y avoir de présence de bulle d'air sur la surface.

Nos vidéos de démonstration sont disponibles sur notre site web !

auditech INNOVATIONS
36, rue de la Forge Féret - BP 90 - 76520 BOOS
Tél. : (0)2 35 60 57 24 - Fax : (0)2 32 08 42 83

Merci de lire attentivement la notice

Moulage d'oreille FastMatrix

Nous allons réaliser vos moulages d'oreilles. Au préalable, merci de bien vouloir nous préciser si :

> **Vous avez été opéré des oreilles ou subi une quelconque intervention lors des 24 derniers mois.**

> **Vous avez une otite en cours.**

> **Vous avez mal aux oreilles ou vous êtes malade.**

> **Vous avez des sifflements dans les oreilles *(acouphènes)*.**

Remplir le sachet plastique

> **Marquez votre nom, prénom, société, service, date du jour et nous allons vous indiquer les cases que vous devez cocher. Puis mettez les moulages d'oreilles réalisés (droit et gauche) dans le sachet.**

Votre EPI antibruit

Vous retrouverez sur l'image suivante l'exemple type de votre EPI, il peut être légèrement différent suivant la version choisie.

Merci de lire attentivement la notice

Mise en place dans l'oreille

À la livraison des EPI antibruit EarPro et pour votre sécurité, vous devez lire le mode d'emploi.

Il faut vous habituer à cette protection auditive en 2 temps.

> **Habituation anatomique :** de 3 à 5 jours pour ne plus sentir les embouts en silicone souple.

> **Habituation acoustique :** de 10 à 15 jours pour vous habituer à entendre au travers de vos EPI (déformations ou perceptions différentes des sons possibles).

Entretien et hygiène

Pour entretenir votre EPI EarPro, déclipsez le filtre acoustique (1) et nettoyez l'embout silicone avec de l'eau et du savon doux non gras et non abrasif (2). Rincez (3).

Pour une hygiène complémentaire de nos produits, vous pouvez utiliser les pastilles Earclean Caps et lingettes Earclean Towels de notre catalogue.

auditech INNOVATIONS
36, rue de la Forge Féret - BP 90 - 76520 BOOS
Tél. : (0)2 35 60 57 24 - Fax : (0)2 32 08 42 83

Mode d'emploi
Gamme EarPro Industrie

auditech
INNOVATIONS

C'est la dernière étape avant d'utiliser vos protections contre le bruit. Au retour de vos adaptateurs moulés d'oreilles en silicone, clipsez les pièces techniques ou filtres acoustiques dans les logements prévus à cet effet.

Chaque antibruit est relié par un cordon de liaison à une pince de sécurité qui permet d'attacher le tout au revers ou au col de votre vêtement. L'étui vous permet de ranger vos protecteurs quand vous ne vous en servez pas. Vous voilà maintenant équipé de vos toutes nouvelles protections antibruit innovantes et de haute technologie.

Produits concernés :

> EarPro® Poignée 20/30/20Ai/30Ai
> EarPro® Compact 20/30/20Ai/30Ai
> EarPro® Ultra Compact 20/30/20Ai/30Ai
> EarPro® Tel 15/25/15Ai
> EarPro® Slim 20/30/20Ai/30Ai
> EarPro® Flat 15/25/15Ai/25Ai
> Versions spécifiques autres couleurs :
Agro = bleu. Trans = translucide. Haute visibilité = fuchsia.

RCS Rouen 447 951 872

Instructions
Mise en place, entretien, hygiène.

Avant l'utilisation de vos antibruit, il est important pour faciliter les premières insertions, d'utiliser EarClean® Gel sur vos embouts (inclus dans votre Audipack).

Tenir l'antibruit par le filtre, enduire l'embout silicone de EarClean® Gel, notamment la partie en contact avec le conduit auditif (ne pas obstruer le perçage).

Avertissement :
Il convient de vérifier régulièrement visuellement le bon état de votre protecteur antibruit. L'exposition à certaines substances chimiques peut avoir un effet négatif sur votre protecteur. Dans ce cas, rapprochez-vous du fabricant.

EarClean® Gel à appliquer sur les adaptateurs silicone avant utilisation

Position de l'antibruit dans l'oreille

POSITIONNEMENT DE L'ANTIBRUIT DANS LES OREILLES :
Prendre l'antibruit droit (repéré par le point de couleur rouge) au niveau du filtre entre le pouce et l'index de sa main droite. Insérer la partie de l'embout moulé percée en regard du conduit auditif, le crochet de l'embout étant orienté vers le haut. A l'aide du filtre, ajuster correctement l'embout dans votre oreille, tourner légèrement d'avant en arrière, puis dans l'autre sens pour placer le crochet du protecteur dans le pli supérieur de l'oreille. L'embout doit parfaitement s'adapter à votre oreille.

Faire de même avec votre main gauche pour l'embout gauche.

Recommandation importante / avertissement :
Le protecteur a son efficacité réelle s'il est porté en permanence et s'il est entretenu suivant la notice. Il convient de ne pas utiliser ces bouchons d'oreilles s'il y a risque que les éléments de raccordement (cordon de liaison) soient happés en cours d'utilisation.

Caractéristiques physiques :
Poids moyen de 30 g par paire, atténuations conforme aux exigences CE, norme NF EN 352-2 : 2002 suivant la directive 89/686/CE, matière silicone RTV hautement anallergique et ABS Santoprene. L'EarPro® droit est repéré par un point de couleur rouge. Cordon de liaison en PVC extrudé interchangeable, longueur de 70 cm.

Le filtre ergonomique :
Le filtre se situe à « l'extérieur » de l'oreille, ainsi, le filtre n'est jamais encrassé, ni bouché et la protection conserve son efficacité pendant toute la durée de vie du produit. Le filtre est déclipsable, ce qui permet de nettoyer entièrement la partie silicone dans laquelle il ne reste aucune pièce susceptible de retenir des poussières…

Entretien et simplicité d'usage au quotidien :
Nos protecteurs ne requièrent pas un entretien quotidien particulier compte tenu de leur conception. Une hygiène normale et régulière garantit le bon fonctionnement des protections EarPro®.
1. L'hygiène des EarPro® s'effectue très facilement en déclipsant les filtres et en nettoyant les adaptateurs silicone à l'eau et au savon doux.
2. Bien rincer à l'eau claire et sécher avant de reclipser les filtres.

NB : Ne pas plonger les filtres dans l'eau.

Hygiène complémentaire :
Vous pouvez également nettoyer les EarPro® avec des lingettes EarClean®, et/ou tremper les embouts (sans les filtres) dans un verre d'eau avec une pastille EarClean® Caps pendant 15 à 20 min. Rincer à l'eau claire et sécher avant de remettre les filtres. NB : ne pas plonger les filtres dans l'eau.

Conditions de stockage
Les EPI antibruit doivent être stockés dans l'étui de rangement livré et prévu à cet effet, et maintenus dans un endroit sec. En cas de non-utilisation prolongée, effectuer un entretien avant réutilisation.

Organismes certificateurs CE :
0501 : CRITT Sport Loisirs 86100 CHATELLERAULT
0070 : INRS 54000 NANCY

Garantie 4 ans :
Les antibruit sont garantis 4 ans contre tout défaut de fabrication, cette garantie porte sur l'embout silicone avec son filtre dans le cadre d'un usage normal et d'un entretien régulier.

EarPro® Poignée 20/30 CE
EarPro® Poignée 20Ai/30Ai CE

INRS/CRITT **Spécifications** EN 352-2

EarPro® Poignée 20 - Filtre gris point blanc silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0070-742-159-11-03-0094
SNR : 20.0 dB(A) - L : 13.0 - M : 16.0 - H : 22.0

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	16.6	13.3	15.4	16.0	19.3	26.8	34.2	29.4
Écart dB	5.6	3.8	3.3	3.1	3.4	5.0	4.4	4.6
APV dB	11	9.5	12.1	12.9	15.9	21.8	29.8	24.8

EarPro® Poignée 30 - Filtre gris point jaune silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0070-742-159-07-04-0047
SNR : 28.0 dB(A) - L : 22.0 - M : 24.0 - H : 29.0

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	28.1	25.2	24.5	25.5	27.0	32.4	41.1	36.2
Écart dB	7.6	4.5	4.9	4.2	3.0	3.6	4.0	4.9
APV dB	20.5	20.7	19.6	21.3	24.0	28.8	37.1	31.3

EarPro® Poignée 20Ai - Filtre noir point blanc silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-01-10-0015
SNR : 21.7 dB(A) - L : 16.5 - M : 17.8 - H : 23.4

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	22.3	20.7	20.8	20.1	20.5	29.5	43.8	36.5
Écart dB	4.7	5.9	4.8	4.8	3.9	6.6	5.7	6.4
APV dB	17.6	14.8	16.0	15.3	16.7	22.9	38.1	30.1

EarPro® Poignée 30Ai - Filtre noir point jaune silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-01-10-0015
SNR : 23.4 dB(A) - L : 18.0 - M : 19.4 - H : 25.3

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	26.9	22.9	21.1	21.5	22.9	28.9	44.4	36.9
Écart dB	6.0	4.4	4.4	4.7	4.5	4.1	4.9	4.6
APV dB	20.9	18.5	16.7	16.8	18.5	24.8	39.5	32.3

EarPro® Compact 20/30 CE
EarPro® Compact 20Ai/30Ai CE

CRITT **Spécifications** EN 352-2

EarPro® Compact 20 - Filtre gris point blanc silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-02-10-0034
SNR : 22.9 dB(A) - L : 18.5 - M : 19.3 - H : 23.4

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	22.3	20.4	21.6	23.3	22.1	25.8	40.6	33.5
Écart dB	5.5	4.1	3.3	4.6	4.5	3.6	5.8	5.1
APV dB	16.8	16.3	18.2	18.7	17.6	22.2	34.8	28.4

EarPro® Compact 30 - Filtre gris point jaune silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-02-10-0034
SNR : 25.1 dB(A) - L : 20.6 - M : 21.6 - H : 25.6

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	26.3	24.2	24.6	23.9	24.3	28.0	41.0	34.1
Écart dB	5.1	3.9	3.8	5.1	3.2	4.0	5.6	4.3
APV dB	21.3	20.3	20.8	18.8	21.1	24.0	35.4	29.9

EarPro® Compact 20Ai - Filtre noir point blanc silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-05-12-0190
SNR : 20.9 dB(A) - L : 15.0 - M : 17.0 - H : 23.2

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	18.3	18.1	17.5	19.2	19.9	28.2	35.5	35.0
Écart dB	6.0	5.3	4.2	4.4	4.1	4.1	5.8	5.4
APV dB	12.3	12.8	13.3	14.8	15.8	24.1	29.7	29.5

EarPro® Compact 30Ai - Filtre noir point jaune silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-05-12-0190
SNR : 25.4 dB(A) - L : 21.2 - M : 21.6 - H : 26.1

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	28.0	26.8	24.9	25.6	23.1	30.5	37.5	38.1
Écart dB	6.3	5.4	3.7	5.1	3.0	5.1	5.2	5.9
APV dB	21.7	21.3	21.1	20.5	20.1	25.4	32.3	32.1

EarPro® Ultra Compact 20/30 CE
EarPro® Ultra Compact 20Ai/30Ai CE

CRITT **Spécifications** EN 352-2

EarPro® Ultra Compact 20 - Filtre gris point blanc silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-05-12-0191
SNR : 19.5 dB(A) - L : 14.0 - M : 15.7 - H : 21.2

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	17.8	18.0	16.0	16.9	18.4	25.2	34.3	31.7
Écart dB	5.9	5.8	3.5	2.8	4.2	4.2	4.5	5.2
APV dB	11.9	12.2	12.5	14.1	14.3	21.0	29.8	26.5

EarPro® Ultra Compact 30 - Filtre gris point jaune silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-05-12-0191
SNR : 26.7 dB(A) - L : 22.7 - M : 23.0 - H : 26.8

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	30.6	27.9	26.3	26.6	24.7	29.3	41.0	39.4
Écart dB	3.4	4.3	3.9	4.0	3.4	3.9	3.9	4.9
APV dB	27.2	23.6	22.5	22.6	21.3	25.4	37.2	34.5

EarPro® Ultra Compact 20Ai - Filtre noir point blanc silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-05-12-0191
SNR : 19.3 dB(A) - L : 13.8 - M : 15.3 - H : 21.6

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	18.0	17.9	16.6	16.7	18.4	25.9	34.9	34.7
Écart dB	5.8	5.3	3.6	4.3	3.9	4.1	5.1	6.7
APV dB	12.2	12.6	12.9	12.4	14.5	21.8	29.9	28.0

EarPro® Ultra Compact 30Ai - Filtre noir point jaune silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-05-12-0191
SNR : 26.2 dB(A) - L : 21.5 - M : 22.7 - H : 27.2

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	28.1	27.6	26.3	26.1	25.0	31.9	32.8	42.3
Écart dB	5.3	5.1	6.1	5.4	3.2	4.1	5.3	3.9
APV dB	22.8	22.5	20.2	20.7	21.7	27.8	27.5	38.4

EarPro® Slim 20/30 CE
EarPro® Slim 20Ai/30Ai CE

CRITT **Spécifications** EN 352-2

EarPro® Slim 20 - Filtre gris point blanc silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-01130031
SNR : 22.7 dB(A) - L : 16.5 - M : 19.0 - H : 24.4

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	17.4	20.2	19.9	21.8	21.4	28.6	37.3	37.4
Écart dB	6.9	6.3	5.5	4.0	3.7	4.3	6.6	6.5
APV dB	10.5	13.9	14.4	17.7	17.7	24.3	30.7	30.8

EarPro® Slim 30 - Filtre gris point jaune silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-01130031
SNR : 26.7 dB(A) - L : 20.9 - M : 22.9 - H : 28.3

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	23.8	24.1	23.4	25.0	24.8	31.6	37.3	40.8
Écart dB	6.9	5.2	4.4	3.9	3.0	3.5	4.1	5.2
APV dB	16.9	18.9	19.0	21.1	21.8	28.1	33.2	35.7

EarPro® Slim 20Ai - Filtre noir point blanc silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-01130031
SNR : 23.5 dB(A) - L : 17.4 - M : 19.6 - H : 25.4

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	19.1	19.6	20.8	23.1	21.5	29.9	36.1	37.3
Écart dB	6.2	6.7	5.0	3.6	3.8	3.1	4.9	6.5
APV dB	12.9	12.9	15.8	19.5	17.7	26.8	31.2	30.8

EarPro® Slim 30Ai - Filtre noir point jaune silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-01130031
SNR : 25.8 dB(A) - L : 20.3 - M : 22.1 - H : 27.3

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	23.2	23.5	23.0	24.4	23.7	31.2	36.3	36.9
Écart dB	8.6	6.8	3.4	4.1	3.0	2.8	5.6	6.7
APV dB	14.6	16.7	19.6	20.3	20.7	28.4	30.7	30.2

EarPro® Flat 15/25 CE
EarPro® Flat 15Ai/25Ai CE

CRITT **Spécifications** EN 352-2

EarPro® Flat 15 - Filtre translucide point rouge silicone translucide.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-03130121
SNR : 16.4 dB(A) - L : 9.8 - M : 13.3 - H : 18.2

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	9.1	8.9	10.0	12.6	16.0	21.0	23.3	22.0
Écart dB	4.4	3.8	1.9	2.3	2.6	2.8	2.6	3.8
APV dB	4.7	5.1	8.2	10.3	13.4	18.2	20.8	18.2

EarPro® Flat 25 - Filtre translucide point violet silicone translucide.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-03130121
SNR : 21.9 dB(A) - L : 15.3 - M : 18.6 - H : 23.5

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	16.7	17.8	18.1	20.5	20.8	27.6	28.1	30.5
Écart dB	7.4	6.2	5.2	3.4	3.0	3.2	3.3	5.1
APV dB	9.3	11.6	12.9	17.2	17.8	24.4	24.8	25.4

EarPro® Flat 15Ai - Filtre translucide point rouge silicone translucide.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-03130121
SNR : 17.5 dB(A) - L : 10.5 - M : 14.2 - H : 20.1

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	9.2	9.6	11.1	13.9	17.4	25.1	28.1	23.2
Écart dB	4.8	3.3	2.7	2.7	3.2	3.7	4.2	4.3
APV dB	4.4	6.2	8.4	11.3	14.2	21.4	23.9	18.9

EarPro® Flat 25Ai - Filtre noir point violet silicone translucide.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-03130121
SNR : 20.9 dB(A) - L : 14.8 - M : 17.7 - H : 22.3

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	15.1	16.7	16.4	18.6	19.9	27.1	31.0	27.2
Écart dB	5.7	5.2	3.5	3.6	2.3	4.3	6.0	5.7
APV dB	9.4	11.4	12.9	15.0	17.5	22.8	25.0	21.6

EarPro® Tel 15/25 CE
EarPro® Tel 15Ai CE

CRITT **Spécifications** EN 352-2

EarPro® Tel 15 - Filtre beige point rouge silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-10-09-0280
SNR : 17.2 dB(A) - L : 10.7 - M : 13.5 - H : 19.9

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	10.7	11.3	12.0	13.5	15.6	24.5	30.6	27.9
Écart dB	4.0	4.4	3.1	2.5	2.9	3.5	4.5	5.7
APV dB	6.7	6.9	9.0	10.9	12.7	21.0	26.1	22.1

EarPro® Tel 25 - Filtre beige point violet silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-10-09-0280
SNR : 23.2 dB(A) - L : 16.9 - M : 19.5 - H : 25.0

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	19.8	19.3	18.4	20.2	21.5	29.6	38.6	34.6
Écart dB	7.3	5.1	3.5	2.8	2.9	4.7	6.3	6.5
APV dB	12.5	14.2	14.9	17.5	18.6	24.8	32.3	28.1

EarPro® Tel 15Ai - Filtre beige noir point rouge silicone rosé.
Atténuations et numéro CE : 0501-1233-159-05-12-0192
SNR : 17.0 dB(A) - L : 10.5 - M : 13.2 - H : 19.3

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	12.1	12.8	12.2	13.4	15.5	23.7	28.4	32.7
Écart dB	5.3	6.4	3.1	2.9	3.0	4.5	3.3	5.7
APV dB	6.8	6.5	9.1	10.5	12.5	19.2	25.1	27.0

Option EarTel Câble

L'EarTel Câble est l'option de communication téléphonique compatible avec vos embouts moulés ou adaptateurs sur mesure. D'un simple clip, vous enlevez les filtres et vous mettez l'option EarTel sur vos embouts. Vous pouvez choisir l'oreille qui sera connectée à votre téléphone, l'autre oreille sera toujours en contact avec votre environnement sonore grâce au filtre habituel.

L'EarTel Câble est constitué d'un écouteur haute qualité relié par un cordon de liaison avec microphone en ligne à la prise option de votre téléphone DECT ou GSM équipé de la prise option universelle Jack 2,5 mm stéréo. L'option EarTel Câble est garantie 1 an.

Clipsage de l'EarTel sur l'adaptateur sur mesure

Micro de communication en ligne

Prise de liaison au téléphone DECT ou GSM équipé de sa prise option.

Le nettoyage des embouts moulés ou adaptateurs sur mesure se fait aussi souvent que vous le souhaitez à l'eau et au savon doux en déclipsant préalablement l'option EarTel Câble, vous pouvez également utiliser les produits de la gamme EarClean. Ne pas mettre en contact l'EarTel Câble avec de l'eau. Nettoyer avec les lingettes EarClean ou avec un chiffon doux.

auditech
INNOVATIONS

AUDITECH Innovations SAS - 36, rue de la forge féret - BP90 - 76520 BOOS
Tél. (33) (0)2 35 60 57 24 - Fax : (33) (0)2 32 08 42 83 - www.auditech-innovations.fr

10/2014 - [4011]

Codes couleurs de vos EPI et équivalences de certification

CE

Des versions spécifiques de nos EPI antibruit sont fabriquées avec des matières de différentes couleurs pour des applications industrielles adaptées, les filtres et cordons utilisés sont également assortis. Les équivalences des certifications CE sont les suivantes :

Nom EPI, couleur de base	Equivalence certification CE, couleurs des silicones Agro=bleu. Trans=translucide. Haute visibilité=fuchsia.
EarPro Poignée 20 rosé, filtre gris point blanc	EarPro Poignée 20, filtre bleu point blanc N° CE : 0501-1233-159-02-10-0034-EXT002-01-11
EarPro Poignée 30 rosé, filtre gris point jaune	EarPro Poignée 30, filtre bleu point jaune N° CE : 0501-1233-159-02-10-0034-EXT002-01-11
EarPro Poignée 20Ai rosé, filtre noir point blanc	EarPro Poignée 20Ai, filtre bleu noir point blanc N° CE : 0501-1233-159-01-10-0015-EXT001-01-11
EarPro Poignée 30Ai rosé, filtre noir point jaune	EarPro Poignée 30Ai, filtre bleu noir point jaune N° CE : 0501-1233-159-01-10-0015-EXT001-01-11
EarPro 20 Agro, filtre gris point blanc	EarPro 20 haute visibilité, filtre gris point blanc N° CE : 0501-1233-159-02-10-0034-EXT003-07-14
EarPro 30 Agro, filtre gris point jaune	EarPro 30 haute visibilité, filtre gris point jaune N° CE : 0501-1233-159-02-10-0034-EXT003-07-14
EarPro 20Ai Agro, filtre noir point blanc	EarPro 20Ai haute visibilité, filtre noir point blanc N° CE : 0501-1233-159-02-10-0015-EXT002-07-14
EarPro 30Ai Agro, filtre noir point jaune	EarPro 30Ai haute visibilité, filtre noir point jaune N° CE : 0501-1233-159-02-10-0015-EXT002-07-14
EarPro Compact 20 rosé, filtre gris point blanc	EarPro Compact 20, filtre bleu noir point blanc N° CE : 0501-1233-159-02-0034-EXT002-01-11
EarPro Compact 30 rosé, filtre gris point jaune	EarPro Compact 30, filtre bleu noir point jaune N° CE : 0501-1233-159-02-0034-EXT002-01-11
EarPro Compact 20Ai rosé, filtre noir point blanc	EarPro Compact 20Ai, filtre bleu noir point blanc N° CE : 0501-1233-159-05120190-EXT001-04-13
EarPro Compact 30Ai rosé, filtre noir point jaune	EarPro Compact 30Ai, filtre bleu noir point jaune N° CE : 0501-1233-159-05120190-EXT001-04-13
EarPro Ultra Compact 20 rosé, filtre gris point blanc	EarPro Ultra Compact 20, filtre bleu point blanc N° CE : 0501-1233-159-05120191-EXT001-04-13
EarPro Ultra Compact 30 rosé, filtre gris point jaune	EarPro Ultra Compact 30, filtre bleu point jaune N° CE : 0501-1233-159-05120191-EXT001-04-13
EarPro Ultra Compact 20Ai rosé, filtre noir point blanc	EarPro Ultra Compact 20Ai, filtre bleu noir point blanc N° CE : 0501-1233-159-05120191-EXT001-04-13
EarPro Ultra Compact 30Ai rosé, filtre noir point jaune	EarPro Ultra Compact 30Ai, filtre bleu noir point jaune N° CE : 0501-1233-159-05120191-EXT001-04-13

Codes couleurs de vos EPI et équivalences de certification

(suite)

CE

Nom EPI, couleur de base	Equivalence certification CE, couleurs des silicones Agro=bleu. Trans=translucide. Haute visibilité=fuchsia.
EarPro Slim 20 rosé, filtre gris point blanc	EarPro Slim 20 Agro, filtre bleu point blanc N° CE : 0501-1233-159-01130031-EXT001-04-13
EarPro Slim 30 rosé, filtre gris point jaune	EarPro Slim 30 Agro, filtre bleu point jaune N° CE : 0501-1233-159-01130031-EXT001-04-13
EarPro Slim 20Ai rosé, filtre noir point blanc	EarPro Slim 20Ai Agro, filtre bleu noir point blanc N° CE : 0501-1233-159-01130031-EXT001-04-13
EarPro Slim 30Ai rosé, filtre noir point jaune	EarPro Slim 30Ai Agro, filtre bleu noir point jaune N° CE : 0501-1233-159-01130031-EXT001-04-13

EarPro Tel 15 rosé, filtre beige point rouge	EarPro Tel 15 Agro, filtre bleu point rouge N° CE : 0501-1233-159-10-09-0280-EXT001-01-11
EarPro Tel 25 rosé, filtre beige point violet	EarPro Tel 25 Agro, filtre bleu point violet N° CE : 0501-1233-159-10-09-0280-EXT001-01-11

EarPro Slim 20 rosé, filtre gris point blanc	EarPro Slim 20 Trans, filtre gris point blanc N° CE : 0501-1233-159-01130031-EXT002-03-14
EarPro Slim 30 rosé, filtre gris point jaune	EarPro Slim 30 Trans, filtre gris point jaune N° CE : 0501-1233-159-01130031-EXT002-03-14
EarPro Slim 20Ai rosé, filtre noir point blanc	EarPro Slim 20Ai Trans, filtre gris noir point blanc N° CE : 0501-1233-159-01130031-EXT002-03-14
EarPro Slim 30Ai rosé, filtre noir point jaune	EarPro Slim 30Ai Trans, filtre gris noir point jaune N° CE : 0501-1233-159-01130031-EXT002-03-14

Code couleur	Type de filtre	Code couleur	Type de filtre
Vert	10	Violet	25
Rouge	15	Jaune	30
Blanc	20	Noir	Ai

Mode d'emploi
Bouchons de confort

auditech
INNOVATIONS

La gamme des bouchons de confort AUDITECH Innovations sera utilisée pour les personnes exposées à des bruits inférieurs aux seuils réglementaires de la législation en vigueur suivant la Directive 2003/10/CE du 6 février 2003. C'est la dernière étape pour utiliser vos bouchons de confort auditif. Chaque bouchon est relié à un cordon de liaison et à une pince de sécurité qui permet d'attacher le tout à vos vêtements. Le boîtier avec clip ceinture vous permettra de les ranger à l'abri de la saleté et de la poussière.

Vous êtes maintenant équipé de vos tous nouveaux bouchons de confort. Les niveaux d'atténuations de la gamme des filtres 10 vous apportera un confort au quotidien.

Produits concernés :

> Earpro® Poignée 10/10Ai
> Earpro® Compact 10/10Ai
> Earpro® Ultra Compact 10/10Ai
> Earpro® Tel 10/10Ai
> Earpro® Slim 10/10Ai
> Earpro® Flat 10/10Ai

RCS Rouen 447 951 872

AUDITECH Innovations SAS - 36, rue de la forge féret - BP90 - 76520 BOOS
Tél. (33) (0)2 35 60 57 24 - Fax : (33) (0)2 32 08 42 83 - www.auditech-innovations.fr

Instructions
Mise en place, entretien, hygiène.

Avant l'utilisation de vos bouchons, il est important pour faciliter les premières insertions et optimiser leur étanchéité, d'utiliser le produit spécial EarClean® Gel sur vos embouts.

En prenant le bouchon par sa poignée, enduire l'embout silicone de EarClean® Gel, notamment la partie en contact avec le conduit auditif, en faisant attention de ne pas obstruer le perçage.

Avertissement :
Il convient de vérifier régulièrement visuellement le bon état de votre bouchon. L'exposition à certaines substances chimiques peut avoir un effet négatif sur votre protecteur, il convient de demander plus d'informations au fabricant dans ce cas.

EarClean® Gel à appliquer sur les adaptateurs silicone avant utilisation

Position de l'antibruit dans l'oreille

POSITIONNEMENT DANS LES OREILLES :
Prendre le bouchon droit (repéré par le point de couleur) au niveau de sa poignée entre le pouce et l'index de sa main droite. Insérer la partie de l'embout moulé percée en regard du conduit auditif, le crochet de l'embout étant orienté vers le haut. A l'aide du filtre, ajuster correctement l'embout dans votre oreille, tourner légèrement d'avant en arrière, puis dans l'autre sens pour placer le crochet du protecteur dans le pli supérieur de l'oreille. L'embout doit parfaitement s'adapter à votre oreille.

Faire de même avec votre main gauche pour l'embout gauche.

Recommandation importante / avertissement :
Le bouchon a son efficacité réelle s'il est porté en permanence et s'il est entretenu suivant la notice. Il convient de ne pas utiliser ces bouchons d'oreilles s'il y a risque que les éléments de raccordement (cordon de liaison) soient happés en cours d'utilisation.

Caractéristiques physiques :
Poids moyen de 30 g par paire, atténuations conforme aux exigences CE, norme NF EN 352-2 : 2002 suivant la directive 89/686/CE, matière silicone RTV hautement anallergique et ABS Santoprene. Earpro® droit est repéré par un point de couleur rouge. Cordon de liaison en PVC extrudé interchangeable, longueur de 60 cm.

Entretien :
Nettoyer régulièrement les bouchons avec des lingettes EarClean®, et faire l'asepsie des embouts uniquement (sans les filtres) en les trempant dans un verre d'eau et une pastille EarClean® Caps pendant 15 à 20 min, rincer à l'eau claire et sécher avant de remettre les filtres. Le nettoyage des embouts moulés ou adaptateurs sur mesure de fait aussi souvent que vous le souhaitez à l'eau et au savon doux, en déclipsant préalablement les filtres. Vous pouvez également utiliser les produits de la gamme EarClean®. Ne pas mettre les filtres en contact avec de l'eau.

Le filtre ergonomique :
Le filtre se situe à « l'extérieur » de l'oreille, ainsi, le filtre n'est jamais encrassé, ni bouché et la protection conserve son efficacité pendant toute la durée de vie du produit.
Le filtre est déclipsable, ce qui permet de nettoyer entièrement la partie silicone dans laquelle il ne reste aucune pièce susceptible de retenir des poussières…

Hygiène et simplicité d'usage au quotidien :
Nos protecteurs ne requièrent pas un entretien quotidien particulier compte tenu de leur conception. Le bon fonctionnement des protections EarPro® admet une hygiène normale et régulière.
1. L'hygiène des EarPro® s'effectue très facilement en déclipsant les filtres et en nettoyant les adaptateurs silicone à l'eau et au savon doux.
2. Bien rincer à l'eau claire et sécher avant de reclipser les filtres.

01/2013 - [3616]

Garantie 4 ans :
Les bouchons sont garantis 4 ans contre tout défaut de fabrication, cette garantie porte sur l'embout silicone avec son filtre dans le cadre d'un usage normal et d'un entretien régulier.

EarPro® Slim 10/10Ai

Atténuations suivant la norme 352-2.
Non CE, n'obtenant pas le minimum
d'atténuation requis suivant cette norme.

Earpro® Slim 10 - Filtre gris point vert.
SNR : 15.5 dB(A) - L : 9.2 - M : 12.0 - H : 17.5

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	10.4	11.2	10.5	12.6	14.9	22.3	25.6	23.0
Écart dB	4.7	4.6	3.5	3.1	3.5	4.0	3.8	5.0
APV dB	5.7	6.6	7.0	9.5	11.4	18.3	21.8	18.0

Earpro® Slim 10Ai - Filtre noir point vert.
SNR : 16.0 dB(A) - L : 10.2 - M : 12.5 - H : 18.0

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	11.2	11.6	12.3	13.0	15.1	23.4	26.1	23
Écart dB	4.7	4.6	3.5	3.1	3.5	4.0	3.8	5.0
APV dB	6.5	7.0	8.8	9.9	11.6	19.4	22.3	18.0

EarPro® Poignée 10/10Ai

Atténuations suivant la norme 352-2.
Non CE, n'obtenant pas le minimum
d'atténuation requis suivant cette norme.

Earpro® Poignée 10 - Filtre gris point vert.
SNR : 16.7 dB(A) - L : 9.7 - M : 13.0 - H : 19.8

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	14.5	11.6	10.5	13.0	17.0	25.1	27.2	32.1
Écart dB	4.6	4.0	3.5	3.2	4.0	4.1	4.9	6.0
APV dB	9.9	7.6	7.0	9.8	13.0	21.0	22.3	26.1

Earpro® Poignée 10Ai - Filtre noir point vert.
SNR : 15.7 dB(A) - L : 9.1 - M : 11.8 - H : 18.8

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	14.6	11.5	9.9	12.4	15.3	25.1	27.0	31.5
Écart dB	4.3	3.9	3.4	3.3	4.1	4.2	4.7	5.9
APV dB	10.3	7.6	6.5	9.1	11.2	20.9	22.3	25.6

EarPro® Flat 10/10Ai

Atténuations suivant la norme 352-2.
Non CE, n'obtenant pas le minimum
d'atténuation requis suivant cette norme.

Earpro® Flat 10 - Filtre beige point vert.
SNR : 10.9 dB(A) - L : 8.7 - M : 9.3 - H : 9.6

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	10.2	11.7	12.5	12.3	13.0	13.4	13.6	15.1
Écart dB	4.8	4.6	4.2	3.8	3.6	3.8	4.0	5.2
APV dB	5.4	7.1	8.3	8.5	9.4	9.6	9.6	9.9

Earpro® Flat 10Ai - Filtre beige/noir point vert.
SNR : 11.8 dB(A) - L : 9.1 - M : 9.6 - H : 11.0

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	11.1	12.5	12.8	12.4	12.8	14.8	15.2	15.8
Écart dB	4.2	4.6	4.0	3.6	3.8	3.4	4.2	4.8
APV dB	6.9	7.9	8.8	8.8	9.0	11.4	11.0	11.0

EarPro® Compact 10/10Ai

Atténuations suivant la norme 352-2.
Non CE, n'obtenant pas le minimum
d'atténuation requis suivant cette norme.

Earpro® Compact 10 - Filtre gris point vert.
SNR : 15.6 dB(A) - L : 8.5 - M : 11.9 - H : 18.6

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	12.9	11.6	8.3	13.1	16.3	24.8	26.4	32.1
Écart dB	5.3	4.0	3.2	3.3	4.9	4.8	4.7	6.1
APV dB	7.6	7.6	5.1	9.8	11.4	20.0	21.7	26.0

Earpro® Compact 10Ai - Filtre noir point vert.
SNR : 15.6 dB(A) - L : 7.9 - M : 11.8 - H : 19.9

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	13.0	10.5	9.1	11.4	17.6	25.8	27.1	33.1
Écart dB	6.1	4.2	4.2	3.6	4.5	4.6	3.8	5.1
APV dB	6.9	6.3	4.9	7.8	13.1	21.2	23.3	28.0

EarPro® Tel 10/10Ai

Atténuations suivant la norme 352-2.
Non CE, n'obtenant pas le minimum
d'atténuation requis suivant cette norme.

Earpro® Tel 10 - Filtre beige point vert.
SNR : 15.7 dB(A) - L : 9.4 - M : 12.1 - H : 17.4

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	11.9	11.3	10.7	12.2	14.4	20.7	29.8	25.8
Écart dB	5.3	5.1	3.3	2.4	3.0	4.2	2.6	5.3
APV dB	6.6	6.3	7.4	9.8	11.4	16.6	27.2	20.4

Earpro® Tel 10Ai - Filtre beige/noir point vert.
SNR : 15.2 dB(A) - L : 8.2 - M : 11.4 - H : 18.5

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	8.9	7.9	9.5	12.0	15.0	24.1	28.1	31.5
Écart dB	3.8	4.0	3.1	3.5	4.2	4.2	3.0	5.9
APV dB	5.1	3.9	6.5	8.4	10.8	20.0	25.1	25.7

EarPro® UltraCompact 10/10Ai

Atténuations suivant la norme 352-2.
Non CE, n'obtenant pas le minimum
d'atténuation requis suivant cette norme.

Earpro® UltraCompact 10 - Filtre gris point vert.
SNR : 16.0 dB(A) - L : 8.8 - M : 12.1 - H : 19.2

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	10.2	9.2	10.7	13.2	16.0	25.2	28.9	32.1
Écart dB	6.0	4.1	4.2	3.6	4.5	4.6	3.8	5.1
APV dB	4.2	5.1	6.5	9.6	11.5	20.6	25.1	27.0

Earpro® UltraCompact 10Ai - Filtre noir point vert.
SNR : 15.8 dB(A) - L : 8.9 - M : 11.9 - H : 19.1

F Hz	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Moy dB	9.2	9.6	11.1	12.8	15.8	24.9	30.2	33.4
Écart dB	6.0	4.1	4.2	3.6	4.5	4.6	3.8	5.1
APV dB	3.2	5.5	6.9	9.2	11.3	20.3	26.4	28.3

Sonomètre SL 100

⇨ **Descriptif :**

Sonomètre numérique équipé de 2 gammes de mesure de 30 à 130 dB.
Profitez d'un appareil de qualité avec un équipement professionnel complet avec protection contre le vent.

⇨ **Fonctionnalités :**

Commutation entre les courbes d'évaluation A et C
Temps réglable (rapide/lent)
Fonction mémoire de la valeur maximale.

⇨ **Caractéristiques :**

Conforme à la norme EN 60651, classe 3
Résolution (niveau sonore) 0.1 dB
Temps de réaction 125 ms ou 1 s
Dimensions (l x H x p) 55 x 210 x 32 mm
Etalonnable selon ISO
Gamme de mesure son 30 - 130 dB
Précision ±2 dB (94 dB à 1 kHz)
Alimentation 1 Pile 9 V (6LR61)
Poids 230 g
Livré avec coffret de rangement, protection contre le vent, Pile 9 V et Notice.

Sonomètre SL 200

⇨ **Descriptif :**

Ce sonomètre SL-200 est conforme aux normes de précision EN 60651 de la classe 2 (94 dB/1 kHz ±1,5 dB) et EN 61672 et est ainsi conçu pour les mesures professionnelles. Pour obtenir une précision de mesure suffisante dans des conditions extrêmes, il convient de régler le sonomètre avec un Calibrateur de sonomètre.

⇨ **Fonctionnalités :**

Commutation entre les courbes d'évaluation A et C.
Temps réglable (rapide/long).
Mémoire de la valeur maxi.
Fonction Hold (mise en mémoire des données)
Rétro éclairage de l'écran.

⇨ **Caractéristiques :**

Gamme de mesure : 30 à 130 dB (2 niveaux).
Temps de réaction : 125 ms ou 1s
Alimentation : Pile 9 V (6LR61)
Dimensions : (l x H x p) 210 x 55 x 32 mm.
Résolution : 0,1 dB.
Fréquence : 31,5 à 8000 Hz.
Poids : 230 g.
Livré avec coffret de rangement, protection contre le vent, pile 9v et notice.

Calibrateur de sonomètres SLC 100

Parfaitement adaptés aux réglages des sonomètres et au contrôle de la précision de la mesure.

⇨ **Caractéristiques :**

Conforme IEC 60942, classe 2
Sortie de fréquence : 1000 Hz +/- 2%
Livré avec étui, pile 9V et notice.
114 dB/94 dB
Dimensions : (l x H x p) 50 x 120 x 42 mm.
Poids : 278g

36 Rue de la Forge Féret
BP 90 - 76520 BOOS Cedex
Tél. : 33 (0)2 35 60 57 24
info@auditech-innovations.fr
www.auditech-innovations.fr
Fax: 33 (0)2 32 08 42 83
APE : 2229A
SIRET: 447 951 872 00046
TVA: FR 71 447 951 872

Sonomètre enregistreur de données SL 451

⇨ **Descriptif :**

Sonomètre numérique conforme à la norme EN 61672-1 classe 2 avec un équipement et des caractéristiques presque imbattables.
Parallèlement aux fonctions standard, le SL-451 est équipé d'un enregistreur de données et d'un port USB.
Grâce au boîtier solide avec protection de caoutchouc injecté, l'appareil est également adapté pour une utilisation intensive dans des conditions difficiles.
L'appareil est équipé d'une gamme de mesure de 30 à 130 dB avec une fonction de sélection automatique de la plage de mesure.
Un enregistreur de données intégré permet d'enregistrer jusqu'à 32 000 mesures que vous pouvez lire ultérieurement et exploiter sur le PC avec le logiciel fourni. Ainsi, un contrôle à long terme est simple à réaliser. Grâce au câble de rallonge pour le microphone, vous avez la possibilité d'effectuer des mesures même dans les endroits les plus difficiles à atteindre. Le logiciel permet de mesurer et d'étudier les valeurs relevées conformément à DIN 15905-5 afin d'empêcher les risques auditifs.

⇨ **Fonctionnalités :**

Courbes d'évaluation A/C.
Enregistrement des valeurs minimales et maximales.
Sortie analogique.
Rétro éclairage.
Temps de réaction : 125/1000 ms.
Temps réglable (rapide/long).
Mémoire pour 32 000 mesures
Affichage Bargraphe.
Interface USB.
Peut être calibré.
Alimentation : pile 9 Volts (6LR61) et par adaptateur secteur.
Dimension : (l x H x p) 76 x 278 x 50 mm.
Précision : +/1,4 d B (94 d B/1 kHz EN 61672 classe 2).
Gamme de mesure (niveau sonore) : 30 - 130 dB.
Bande passante : 31,5 - 8000 Hz.
Poids : 350 g.
Résolution niveau sonore : 0,1 dB.

⇨ **Configuration système requise :**

Windows® XP - SP2
Windows Vista™
Windows™ 7
Net Framework V2.0 ou versions supérieures
Lecteur de CD
Interface USB

Fourni avec mallette de transport, protection contre le vent, câble USB, logiciel Voltsoft Standard Edition, logiciel d'évaluation, 1 pile (9 volts), adaptateur secteur, support, tournevis de calibrage, câble de rallonge pour microphone 3 mètres et notice.

Obligations légales

Utilisation obligatoire des protecteurs antibruit, contrôle audiométrique, signalisation des endroits bruyants

Mise à disposition obligatoire des protecteurs

Solutions de protection AUDITECH Innovations	Temps d'exposition maximum SANS protection	Niveau sonore d'exposition aux bruits
Double protection Earpro 30 + casque	7 s	116 dB
Earpro 30	28 s	110 dB
	1 mn	104 dB
	3 mn 45 s	100 dB
Earpro 20	15 mn	95 dB
	30 mn	92 dB
	2 h	86 dB
Earpro 10	8 h	80 dB
		75 dB

- Meulage, découpage métaux, emboutissage…
- Moteur thermique, marteau pneumatique…
- Martellement, air comprimé, aspiration...
- Zone Multiposte avec machines en mouvement....
- Zone de production avec machine bruyante
- Zone de Production, usinage, atelier...
- Atelier de conditionnement, manutention…
- Ambiance bureau bruyant, open-space…

auditech INNOVATIONS

Préservez votre capital auditif, protégez-vous !

36, rue de la Forge Féret - BP 90 - 76520 BOOS
Tél. : (0)2 35 60 57 24 - Fax : (0)2 32 08 42 83
www.auditech-innovations.fr - info@auditech-innovations.fr

[4012] Conception Nord-Ouest Création - 02 32 82 39 37

LE BRUIT FAIT MAL

Protégez-Vous :

Portez vos protections antibruit

PROTÉGEZ-VOUS
DU BRUIT
MAINTENANT !
auditech
INNOVATIONS

auditech
INNOVATIONS

prend soin de votre audition et de l'environnement.

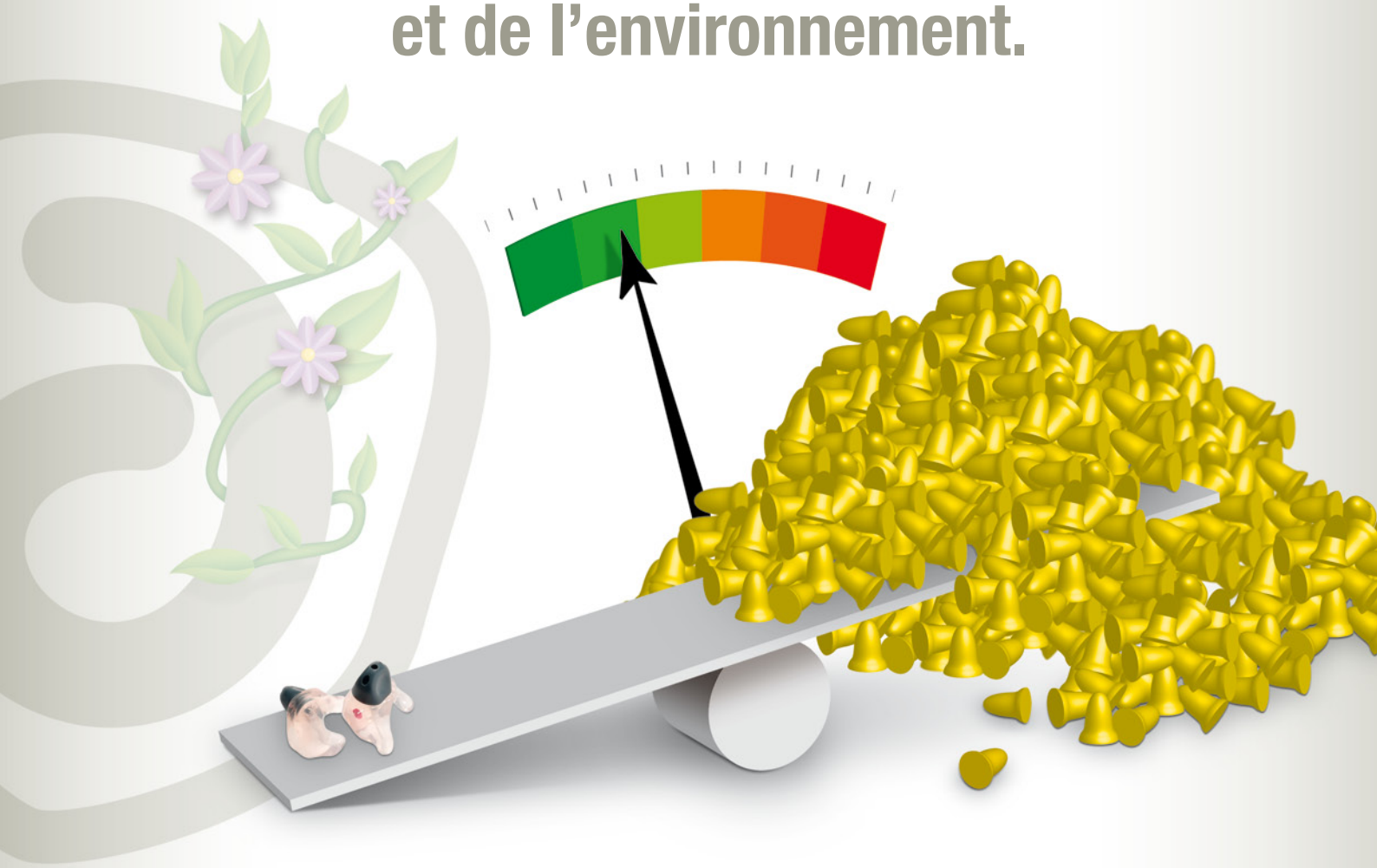

Nous minimisons le volume de VOS déchets :

1 paire d'embouts **AUDITECH Innovations** = **4 ans**
1 paire de bouchons jetables = **1 journée**

Nous confions le traitement de NOS déchets à des filières spécialisées.

Entreprise éco-responsable

Antibruit moulé sur-mesure :

Visez juste pour protéger vos oreilles.

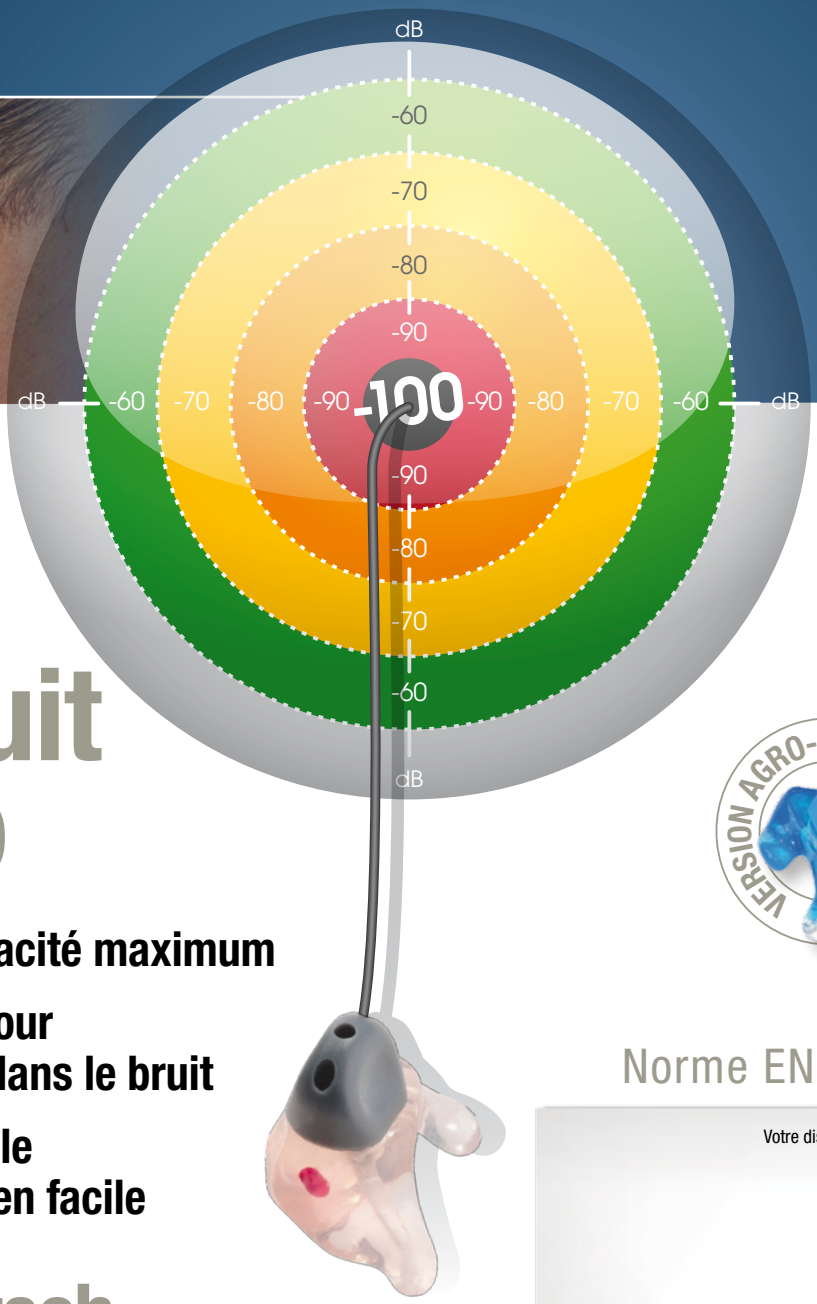

EPI antibruit EarPro

- **Confort et efficacité maximum**
- **Filtre sélectif pour communiquer dans le bruit**
- **Filtre déclipsable pour un entretien facile**

Norme EN352-2 CE

Votre distributeur

auditech INNOVATIONS

INFO RAPIDE

Brochure détaillée sur demande. Demandez conseil à votre distributeur.

www.auditech-innovations.fr

Nous minimisons le volume de VOS déchets :

1 paire d'embouts **AUDITECH Innovations = 4 ans**

1 paire de bouchons jetables **= 1 journée**

Nous confions le traitement de NOS déchets à des filières spécialisées.

AUDITECH Innovations s'engage à réduire les impacts environnementaux de sa production.

Cachet du distributeur

auditech INNOVATIONS

Préservez votre capital auditif, protégez-vous !

36, rue de la Forge Féret - BP 90 - 76520 BOOS - Tél. : (0)2 35 60 57 24 - Fax : (0)2 32 08 42 83

www.auditech-innovations.fr - info@auditech-innovations.fr

Document et photos non contractuels. Audipack®, EarPro®, FastMatrix®, EarTag®, EarClean® et EarSil® sont des marques déposées.
RCS Rouen 447 951 872